Rapport Annuel Exercice 2023

Assemblée Générale Ordinaire

Du 31 Juillet 2024

PREMIER CHAPITRE

Rapport annuel sur la gestion de la société

La conjoncture économique

L'économie tunisienne, comme l'ensemble des économies du monde, est marquée par des événements de grande ampleur modifiant profondément sa trajectoire de croissance. Si les années 2020 et 2021 ont été dominées, en grande partie, par l'épidémie du Covid et les réponses sanitaires et budgétaires, avec en cascade des conséquences sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, 2022-2023 ont été les années de la crise énergétique, de la guerre en Ukraine et du retour de l'inflation. La Tunisie semble peiner sur le plan économique et social et le pays a montré des signes de fragilité croissante face aux chocs successifs.

Des fondamentaux économiques fragilisés.

La croissance économique en Tunisie a été en berne, et ce sur une longue période. Sur la décennie 2012-2021, le PIB a augmenté en moyenne de 1%. Le PIB a reculé de 9,2% en 2020, la plus forte de la région Mena pendant la crise du Covid-19 démontrant la fragilité de cette économie (Banque mondiale, 2022). La stagflation, caractérisée par une forte inflation, s'est installée en Tunisie. L'inflation est accélérée en 2023 atteignant près de 10%. Cette inflation est à la fois le résultat d'un contexte international tendu sur les matières premières, mais également le témoin d'un dysfonctionnement économique. La dette publique tunisienne est devenue insoutenable en l'espace d'une décennie. La note souveraine du pays a été rétrogradée neuf fois et la Tunisie peine, de nos jours, à boucler ses budgets. Cette situation pèse sur la capacité de l'Etat à financer ses budgets. La persistance de la sécheresse pour la quatrième année consécutive et le ralentissement de l'économie mondiale ont marqué aussi les réalisations de 2023, avec notamment une croissance limitée du PIB, la poursuite de la baisse de l'investissement et une augmentation du chômage. L'équilibre de la balance des paiements a enregistré une certaine détente sous l'effet de l'amélioration de la situation de la balance commerciale et la forte augmentation des recettes touristiques mais aux prix du ralentissement de la croissance et de la baisse de l'investissement. Le budget de l'Etat a connu une amélioration temporaire puisque l'équilibre du Budget pour l'ensemble de l'année 2023 a nécessité l'adoption d'une loi de finances complémentaire. La croissance continue à se situer sur un sentier faible qui s'explique certes par des facteurs conjoncturels, internes et externes (ralentissement de la croissance mondiale, sécheresse) mais aussi par des facteurs structurels dont notamment la baisse de la croissance potentielle résultant du niveau faible de l'investissement. Rappelons que le PIB a enregistré une baisse de la croissance de 0,6% en moyenne par an depuis la pandémie (2019-2022).

Pour l'ensemble de l'année 2023, la croissance est révisée, dans le cadre du projet du Budget économique 2024, à 0.9% contre 1,8% initialement prévu. « Toutefois, l'évolution du PIB en

2023, ressort à 0,4%, selon la BCT. Selon les statistiques de l'INS, l'inflation est repartie à la baisse en fin 2023 s'inscrivant à 9.3%. Ce recul de l'inflation est dû à la décélération du rythme d'augmentation des prix entre septembre et août de cette année par rapport à la même période de l'année dernière. En effet, un fléchissement est observé au niveau du rythme annuel d'augmentation des prix du groupe « produits alimentaires » passant de 15,3% à 13,9%.

Croissance économique en baisse

Pour l'ensemble de l'année 2023, la croissance économique a été de 0,4% contre une prévision initiale de 1,8%. Ce ralentissement s'explique par une multitude de facteurs, en particulier la faiblesse de la pluviométrie pour la quatrième année consécutive, affectant considérablement la production agricole, la poursuite de la contraction de la production extractive, outre la diminution de la demande émanant de la Zone Euro touchant les industries manufacturières exportatrices, notamment le secteur du textile et de l'habillement. En revanche, la croissance devrait bénéficier de la bonne performance de certains secteurs à l'instar du tourisme et des industries mécaniques et électriques. Dans son dernier Rapport de suivi de la situation économique de la Tunisie, la Banque mondiale indique que des développements positifs ont été enregistrés, tels que « l'amélioration des échanges commerciaux et une reprise du secteur touristique, mais la croissance du PIB pour l'année 2023 est très faible ». Pour elle, il s'agit d'une « reprise modérée en comparaison avec les pays voisins de la région et la moitié du taux de croissance de l'année 2022 ». Le rapport précise qu'une prévision de croissance de 3% en 2024 reste sujette à des risques liés à l'évolution de la sécheresse, des conditions de financement et du rythme des réformes. « Les recettes touristiques ont connu une augmentation de 28% jusqu'à fin décembre 2023, ce qui, combiné aux services de transport, a contribué à hauteur de 0,8 point de pourcentage à la croissance globale du PIB, aidant ainsi à réduire le déficit du compte courant ».

« Malgré les défis persistants, l'économie tunisienne montre une certaine résilience. L'augmentation des exportations du secteur textile, des industries mécaniques et de l'huile d'olive, associée à la croissance des exportations touristiques, a contribué à atténuer le déficit extérieur, déclare Alexandre Arrobbio, représentant résident de la Banque mondiale pour la Tunisie. Le renforcement de la concurrence, l'amélioration de l'espace budgétaire et l'adaptation aux changements climatiques sont des mesures essentielles visant à restaurer la croissance économique et à renforcer la résilience face aux futurs chocs économiques et climatiques », a-t-il ajouté. Le système de contrôle des prix qui régit les principaux marchés de produits de base est un facteur clé de l'endettement croissant des entreprises d'État ainsi que des pénuries qui en découlent.

Le Secteur

Les derniers chiffres sur le secteur de la promotion immobilière, du bâtiment et des travaux publics sont alarmants. Ainsi, et se référant aux indicateurs des sociétés cotées en bourse, le résultat annuel (décembre 2023) des entreprises du bâtiment et matériaux de construction a baissé de 52,1%, à part Carthage Cement, toutes les sociétés du secteur ont enregistré une baisse leurs résultats semestriels. Le déficit de Ciments de Bizerte s'est aggravé de plus 45%, celui de Simpar de plus de 25%. La Société immobilière tuniso-saoudienne (Sits) a enregistré une baisse de son résultat semestriel de 65,88%. Et le bénéfice de près de deux millions de dinars d'Essoukna s'est transformé en une perte de plus de 1,5 million de dinars.

En se référant aux indicateurs de l'Institut national de la statistique (INS), le secteur du bâtiment a enregistré en glissement annuel une contraction de 9,9% en 2022 et de 5,4% en 2023. Au niveau du deuxième semestre par rapport au premier semestre, la croissance du secteur a connu une contraction de 9,7%. D'ailleurs, la production nationale de ciment a baissé passant de neuf à cinq millions de tonnes.

Le poids du secteur du bâtiment et du génie civil dans l'économie tunisienne a été de seulement 3,9% en 2023. Sa contribution dans le produit intérieur brut (PIB) a atteint 4,2% en 2022, alors qu'elle était de 17% en 2014, de 16% en 2010 et même pu atteindre 26% en 2000 et 33% en 2005.

Non seulement l'apport du secteur était important dans le PIB mais il permettait une grande employabilité. Avant le Covid-19 et selon l'INS, il employait 520 mille personnes.

Au cours de 2022, le secteur a perdu 10% de se valeur ajoutée et on s'attend que la perte soit identique en 2023, ce qui représente une perte annuelle en termes d'emplois de de 50 mille postes.

En effet, depuis quelques années, le secteur est en difficulté. La pandémie du Covid-19 et la guerre ukrainienne et ses conséquences n'ont fait qu'accélérer la crise. Ainsi, l'inflation s'est littéralement envolée, passant de 3,3% en 2011 à 10,1% en avril 2023, enflammant les prix des matières premières ainsi que les prix des terrains pour la promotion immobilière et assénant un coup de massue au pouvoir d'achat des Tunisiens. Certes, elle a un peu baissé ses derniers mois, mais les hausses demeurent importantes.

Les professionnels ont subi la rareté de certains produits et des terrains ainsi que l'augmentation substantielle du coût de la construction, notamment celui des matériaux ainsi que de la main d'œuvre, l'indice des prix des matériaux de construction ayant évolué de 107,4 à 196, enregistrant une croissance moyenne de 9.8% entre 2011 et 2022. Outre la hausse significative, au cours de 2022, des prix d'ouvrages en béton et en plâtre, les prix du ciment, chaux et plâtre et les prix des tuiles et briques en terre cuite. La forte hausse

revenant aux minerais de fer qui ont enregistré un taux de croissance moyen de 66% en l'espace de trois ans.

Idem le taux directeur de la Banque centrale de Tunisie a sensiblement augmenté atteignant 8% en 2023, se répercutant négativement sur le coût du crédit, surtout avec le manque de liquidité et l'effet d'éviction (l'État concurrençant le secteur privé, ndlr). Ainsi l'accès au financement est devenu extrêmement difficile, voire impossible surtout pour les projets financés par l'État,

Acteur majeur du secteur des carreaux céramiques

La Somocer est une société industrielle spécialisée dans la production de carreaux céramiques (revêtement de sol et de murs) : **66%** du CA.

Unité intégrée, la société produit également de la poudre atomisée intrant pour le segment Grès destiné au groupe : Somocer + Sotemail (31% du CA).

D'autres lignes de Revenus sont apparues suite aux investissements réalisés :

- **2016,** entrée en activité de l'unité de cogénération, les ventes d'électricité à la STEG génèrent 3.6% du CA en + de l'allégement de la facture énergétique
- **2018**, apparition de la ligne Mono-cuisson (Grès « économique ») qui génère pour sa troisième année opérationnelle 11% du CA.

La Somocer investit régulièrement dans l'optimisation de son outil de production (en particulier sur le volet énergétique) et dans le développement de nouveaux produits. L'industrie des carreaux céramiques est fortement capitalistique : 8MDT/an d'investissement en moyenne sur les 9 dernières années.
Des investissements conséquents pour aboutir à ce jour à une plateforme de 51 000m² couverts comportant :

- ✓ 3 lignes de production de faïence
- ✓ 2 lignes de production de grès
- ✓ 1 unité de polissage
- ✓ 1 unité de production de décor
- ✓ 2 unités de production de poudre atomisée
- ✓ 1 unité de production de baignoires en fonte

- ✓ Et enfin d'une unité de cogénération : énergie à moindre coût

Sa politique d'investissement a permis à la Somocer de disposer aujourd'hui de capacités de production significatives et suffisantes. Sur cette même période les investissements envisagés concerneront essentiellement le maintien de l'outil existant, son optimisation et des ajustements technologiques pour répondre à l'évolution du marché.

PRODUCTION - COMPARATIF CAPACITE vs REALISATIONS		
	CAPACITE NOMINALE	**PRODUCTION 2023**
Faïence	1.5 millions de m²	0,560 millions m²
Grès	2,7 millions de m²	1,475 millions m²
Décor	5 millions de pièces	1,538 millions de pièces
Mono cuisson	1.5 millions de m²	0,799 millions m²
Poudre atomisée	150 mille tonnes	56 mille tonnes

La stratégie d'investissement de la Somocer ne concerne pas uniquement son outil industriel propre. Avec le temps la société a accumulé un portefeuille de participations étoffé : 55,9 MDT de participations financières au 31/12/2023.

HOLDING – 55,9 MDT de participations dont 3 Sociétés représentent 81% du total		
Société	**Activité**	**Participation en MDT**
SOTEMAIL	Industrie / revêtement en grés	24,4
Sté Périmètre de Gestion	Gestion des actifs du Groupe	12,8
ABC	Distribution spécialisée	7,9

Des participations principalement orientées vers le développement de filiales qui opèrent dans les filières de la Somocer. Des participations à caractère stratégique :

- 45% du volume des participations concerne la Sotemail qui offre un complément de gamme stratégique dans le segment Grès ; la Sotemail est une filiale quasiment intégrée, qui bénéficie des mêmes équipes de management que la Somocer.

- L'ABC, spécialisée dans la vente au détail d'articles sanitaires, de carreaux céramiques, de quincaillerie et de robinetterie qui détient un réseau de 10 points de vente cumulant plus de 7000m² de surface commerciale.

- La Société Périmètre de Gestion qui est de création relativement récente (2020). Détenue à 99% par la Somocer elle a pour vocation de gérer les Actifs hors exploitation du Groupe, à commencer par la Pyramide du Lac. Le capital de cette filiale a été apporté par la Somocer sous la forme d'un apport en nature (usufruit de l'immeuble) donnant lieu à une réévaluation de cet actif à son prix de marché : pas de décaissement + constatation d'une plus value significative pour la Somocer en 2020.

Activité & Résultats

La Somocer a subi depuis 2020 un contexte difficile dans lequel elle a su faire preuve de résilience. Toutefois, l'exercice 2023 s'est caractérisé par un accroissement des difficultés économiques au niveau national avec une estimation de croissance du PIB de +0,4% (World Bank avril 2024) sur l'année écoulée.

Une conjoncture économique morose qui a particulièrement touché le secteur des matériaux de construction et de l'immobilier de manière générale. Pour illustrer ce constat, citons notamment les mauvaises performances des sociétés cotées du secteur avec une baisse de -52% des Résultats annuels 2023 cumulés des entreprises du secteur bâtiment et matériaux de construction. De même, le poids du secteur du bâtiment et du génie civil dans l'économie tunisienne représente en 2023 moins de 4% de l'économie tunisienne contre 17% en 2014 et 26% en 2000, à titre de comparaison. Un poids en baisse dans une économie elle-même en perte de vitesse.

Le secteur des matériaux de construction subit également depuis plusieurs année les méfaits du marché parallèle avec une part importante de produits de mauvaise qualité, en provenance d'Inde notamment, importés illégalement et offerts sur le marché à très bas prix. Le secteur dans son ensemble réclame des mesures fortes de la part des pouvoirs publics afin de stopper cette concurrence déloyale et illégale. Le management de la société a notamment sollicité directement des mesures auprès des premiers responsables de la douane (novembre 2023) donnant lieu à un renforcement des contrôles d'importation illégale.

Dans cet environnement défavorable, la société n'a pas ménagé ses efforts pour limiter l'impact de ce ralentissement conjoncturel généralisé. La baisse du chiffre d'affaires a été limitée à -12%, avec une relative résistance au niveau des ventes locales (-5,7%) tandis que les ventes à l'export ont fléchi de -47,5% ; après une année record en 2022.

L'exercice 2023 a enregistré un recul de -12,2% du CA de la société à 88,7MDT. Une baisse qui a particulièrement touché les ventes à l'Export : -47,5% à 8,3MDT. Les Ventes Locales de revêtement ont mieux résisté à 80.3 MDT soit -6% vs 2022.

Depuis 2020, l'évolution positive du CA a été principalement tirée vers le haut par les Exportations et les ventes de poudre. Les Ventes locales de revêtement affichent en effet une baisse continue depuis 2019.

Un dynamisme export qui a permis à la société d'atteindre un CA record en 2022 (dépassant les 100MDT pour la première fois). L'Export représentant 15,7% du CA en 2022 contre une moyenne de 9% sur la période 2016-2021. En 2023, la chute des exportations a ramené le poids de ces dernières dans le CA à 9,4%.
La stratégie d'orientation vers l'export adoptée ces dernières années par la société afin de compenser un marché local en décélération, a été perturbée en 2023 par le contexte géopolitique international, par la faiblesse de la croissance mondiale et par des problématiques internes liées aux difficultés de financement des importations de matière première.

Les difficultés de trésorerie rencontrées par la société, liée à la dégradation de la solvabilité du secteur dans un contexte de ralentissement de la demande ont perturbé l'approvisionnement en MP. Rappelons que le contexte 2023 a été marqué par une forte réticence du secteur bancaire (notamment public) a accompagner le secteur privé dans cette conjoncture difficile.

La production a enregistré une baisse de -8.79% pour atteindre 87,181 MDT contre 95,585 MDT enregistré en 2022.

Revenus (KDT)	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23
Ventes Locales	61 429	57 214	56 902	51 366	49 364
Variation	**11,32%**	**-6,86%**	**-0,55%**	**-9,73%**	**-3,90%**
Ventes Export	8 363	4 629	10 260	15 811	8 294
Variation	**-20,04%**	**-44,66%**	**121,66%**	**54,11%**	**-47,55%**
Autres ventes (poudre+STEG)	23 129	20 850	27 276	33 854	31 023
Variation	**8,87%**	**-9,85%**	**30,82%**	**24,12%**	**-8,36%**
Total CA	**92 921**	**82 692**	**94 437**	**101 031**	**88 680**
Variation	**6,95%**	**-11,01%**	**14,20%**	**6,98%**	**-12,22%**
Poids de l'Export dans le CA	9,00%	5,60%	10,86%	15,65%	9,35%
Poids des Autres vt dans le CA	24,89%	25,21%	28,88%	33,51%	34,98%
Variation des Stocks de PF	**182**	**1 969**	**2 496**	**-5 446**	**-1 499**
Production	**93 104**	**84 661**	**96 933**	**95 585**	**87 181**
Variation	**2,37%**	**-9,07%**	**14,50%**	**-1,39%**	**-8,79%**

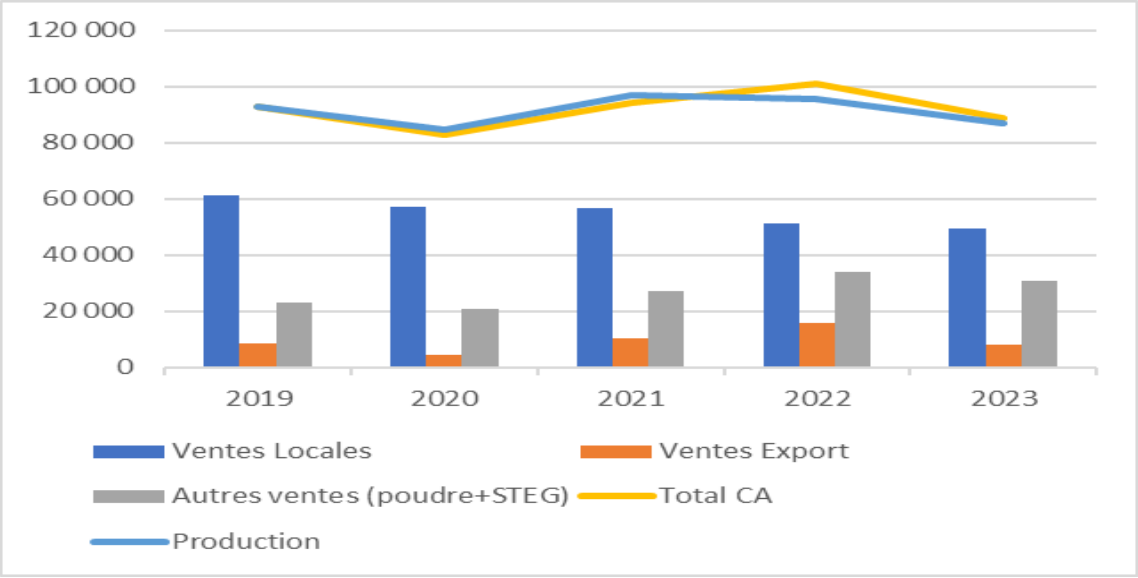

Exposé sur l'évolution de l'activité

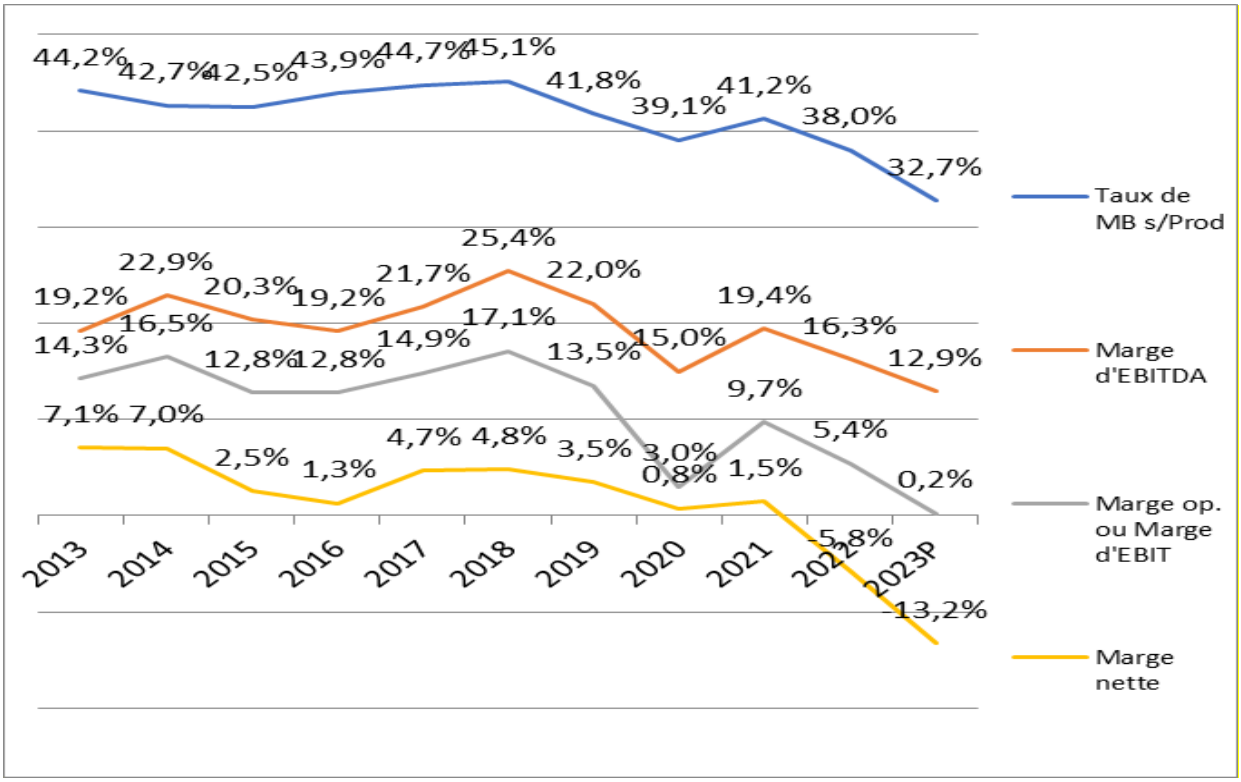

Depuis 2022, le coût matière a été perturbé par le conflit en Ukraine. L'Ukraine étant l'un des principaux pays source d'approvisionnement en matière première, la société a été dans l'obligation de prospecter de nouvelles sources d'approvisionnement. La plupart des MP ont enregistré une forte inflation dès 2022.

En conséquence, le Taux de MB annuel affiche une deuxième baisse consécutive pour atteindre un niveau hors norme de 32,7% en 2023. Rappelons que le taux de MB moyen enregistré sur 10 ans (2012-2021) était de 42,5%.

Même constat à la baisse sur tous les autres indicateurs de rentabilité. Le manque à gagner provoqué par la dégradation de la MB s'est mécaniquement répercuté sur la rentabilité de la société. Ce manque à gagner peut-être estimé à près de 9MDT si l'on applique le Taux de MB historique de 42,5% sur la production de 2023 ; qui se situe elle-même à un niveau anormalement bas.

Dans ce contexte la société a poursuivi et renforcé sa politique de maîtrise de ses charges. Les Charges de personnel en absolu ont diminué de -6,7% ; une baisse continue depuis 2019. Elles représentent 12,4% du CA en 2023 (légère hausse vs 2022 suite à la baisse du CA) contre 14,6% en 2019.

Maîtrise accrue également au niveau des Autres charges d'exploitation, en diminution de -14% soit 9,3% du CA.

Dans l'autre sens, la société a enregistré une augmentation significative des provisions : +78% à 3MDT.

La maîtrise des charges n'a par permis de compenser le manque à gagner top line et la baisse du taux de MB. La société clôture l'exercice avec une baisse significative du Résultat d'exploitation : -97% à 0,2MDT.

Situation et performance de la société au cours de l'exercice 2023

L'évolution du chiffre d'affaires global par famille des produits a été comme suite :

Revenus en 1000 TND	Réalisation 31/12/2022	Réalisation 31/12/2023	Part du CA 2023	Variation 2022/2023
Faïence	16 880	11 524	13%	**-32%**
Grès	42 959	36 226	41%	**-16%**
Mono-cuisson	7 297	9 871	11%	**35%**
Fonte	41	36	0%	**-12%**
Autres Produits (poudre)	30 730	27 805	31%	**-10%**
Cogénération	3 124	3 218	4%	**3%**
Total	**101 031**	**88 680**	**100%**	**-12%**

Le chiffre d'affaires total de 2023 a enregistré une baisse de 12% par rapport à l'année 2022.

Le grès demeure le principal contributeur au Chiffre d'affaires total de la SOMOCER de 41% en 2023 avec une baisse de 16% par rapport à 2022.

En deuxième position, les autres produits (principalement la poudre atomisée) avec un total de 27,805 MDT pour représenter 31% du CA total.
A la suite, on trouve respectivement la faïence et le MNC pour représenter 13% et 11% du CA total.
Quant à la turbine, l'année 2023 enregistre une amélioration au niveau de son rendement de 3% pour contribuer de 4% du CA total.
Généralement, Le CA de la société baisse de 12 % à 88.680MDT comparativement à l'année 2022.

Les ventes en volume

Quantités	Réalisation 31/12/2022	Réalisation 31/12/2023	Var 2022/2023
Faïence (m²)	1 064 093	701 899	**-34%**
Grès (m²)	1 715 910	1 371 552	**-20**
Mono-cuisson (m²)	505 172	746 239	**48**
Fonte (U)	69	84	**22**

Répartition des ventes par marché

En 1000 TND	2022	%	2023	%	Var 2022/2023
Local	85 219	**84%**	80 386	**90%**	**-6%**
Export	15 811	**16%**	8 294	**10%**	**-48%**
Total	**101 031**	**100%**	**88 680**	**100%**	**-12%**

La baisse du Chiffre d'affaires total en 2023 a concerné le marché national (-6%) et international (-48%).
Le marché local a connu un fléchissement de 4.833 MTD en 2023 par rapport à 2022, de même pour l'export avec une baisse de 7,517 MTD pour la même période.

Répartition des ventes local par Famille de produits

CA MTD	2022	2023	Evolution
Faïence	13 280	9 808	**-26%**
Grés	32 094	30 119	**-6%**
Monocuisson	5 950	9 400	**58%**
Bg. Fonte	41	36	**-13%**
Autres Ventes	30 730	27 805	**-10%**
Cogénération	3 124	3 218	**3%**
Total	**85 219**	**80 386**	**-6%**

Dans ce cadre, le Mono-cuisson, et la turbine ont enregistré une amélioration respective au niveau de leur activité, de 58% et de 3%.

Cependant, le grès, la production poudre, la faïence, et les autres produits sont les composantes le plus significatives en terme monétaire (leur contribution au CA).

CA MTD	2022	2023	Evolution
Faïence	3 600	1 716	**-52%**
Grés	10 865	6 107	**-44%**
Monocuisson	1 347	471	**-65%**
Total	**15 812**	**8 294**	**-48%**

Sur le volet international, la baisse a touché toute la famille des produits. Une chute de 48% dans les ventes à l'export a été enregistrée en 2023 par rapport à l'année 2022, passant 15,812 MDT à 8.294 MDT.

Le Chiffre d'Affaires Export au 31 décembre 2023 Par Destination (EN 1000 TND)

PAYS	CA Export 2021	CA Export 2022	CA Export 2023	Part CA 2023	VAR
JORDANIE	**1 241**	**300**	**455**	**6%**	**52%**
LYBIE	**4 801**	**1 827**	**727**	**9%**	**-60%**
France	**987**	**1 010**	**1 391**	**17%**	**38%**
GRECE	**292**	**924**	**372**	**5%**	**-60%**
BENIN	**0**	**5 525**	**2 925**	**35%**	**-47%**
Italie	**305**	**546**	**1 082**	**13%**	**98%**
Côte d'ivoire	**349**	**0**	**154**	**2%**	
GHANA	**711**	**1 137**	**0**	**0**	**-100%**
LIBAN	**472**	**431**	**45**	**1%**	**-90%**
SCI	**0**	**3 092**	**255**	**3%**	**-92%**
Autres	**809**	**1 019**	**888**	**10%**	**-13%**
Total général	**10 260**	**15 812**	**8 294**	**100%**	**-48%**

Les marges et les charges d'exploitation

Etat de résultat	déc-22	déc-23	Var
Produits d'exploitation			
Revenus	101 030 844	88 679 938	-12%
Autres produits d'exploitation	402 793	1 207 192	200%
Total des produits d'exploitation	**101 433 637**	**89 887 129**	**-11%**
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis	2 496 117	-1 499 240	-160%
Achats d'approvisionnements consommés	61 127 387	60 681 119	-1%
Charges de personnel	11 782 515	10 987 604	-7%
Dotations aux amortissements	9 338 049	8 537 893	-9%
Dotations aux provisions	1 719 713	3 058 271	78%
Reprises sur provisions	-68 518	-333 768	387%
Autres charges d'exploitation	9 585 514	8 278 551	-14%
Total des charges d'exploitation	**95 980 777**	**89 710 429**	**-7%**
Résultat D'Exploitation	**5 452 860**	**176 700**	**-97%**
Charges financières nettes	12 565 880	11 865 208	-6%
Produits des placements	1 539 986	1 599 006	4%
Autres gains ordinaires	517 260	227 110	-56%
Autres pertes ordinaires	574 945	1 820 595	217%
Résultat des activités ordinaires avant Impôt	**-5 630 719**	**-11 682 988**	**107%**
Impôt sur les bénéfices (*)	282 807	223 328	-21%
Résultat de la période	**-5 913 525**	**-11 906 315**	**101%**

Le volet financier

RESULTAT D'EXPLOITATION vs RESULTAT FINANCIER

KDT	2020	2021	2022	2023P	Var
Résultat d'exploitation	2 514	9 180	5 453	177	-97%
Résultat financier	12 790	11 028	11 026	10 266	-6,00%
En % du REX	**509%**	**120%**	**202%**		
Détail des charges financières					
Intérêts bancaires	13 062	11 088	11 732	11 415	-2,70%
En % du CA	**15,80%**	**11,74%**	**11,61%**	**12,90%**	
Solde change (pertes)	578	1 079	834	451	-44%
En % du CA	**0,70%**	**1,14%**	**0,83%**	**0,51%**	

Le Résultat financier (Charges financières Nettes – Produits financiers) s'améliore de 800KDT à 10,3MDT. Les intérêts bancaires affichent une légère baisse -2,7% de même que les pertes de changes (-44% à 451KDT).

La baisse de rentabilité évoquée précédemment s'est traduite par une baisse significative du Résultat d'exploitation (-97% à 0,177MDT). Ce dernier ne couvre même pas 2% du Résultat financier. Depuis 2019, les charges financières nettes ont représenté plus de 2 fois le Résultat d'exploitation cumulé : Charges financières cumulées 64,6MDT vs Rex cumulé 30MDT.

L'inadéquation des charges financières vs la rentabilité de l'exploitation est une problématique structurelle. A titre d'illustration, depuis 2015 soit sur 9 ans, la société a généré un bénéfice d'exploitation cumulé de 74,4MDT contre des charges financières cumulées de 102MDT.

La structure financière

KDT	2019	2020	2021	2022	2023	var
Total encours CMT	**43 041**	**55 675**	**65 082**	**56 382**	**67 799**	20%
Billet de trésorerie	1 000	3 000	450	0	3 500	++
Intérêts courus non échus	303	306	509	394	829	110,50%
Crédits de gestion	32 292	44 238	35 437	26 069	32 076	23%
Découvert	15 054	15 628	17 325	17 287	17 102	-1%
Escompte non échu & av. s/factures	49 428	39 616	41 932	33 750	27 324	-19%
Total encours crédits de gestion	**98 077**	**102 788**	**95 654**	**77 500**	**80 832**	4,30%
Total engagements	**141 118**	**158 463**	**160 735**	**133 881**	**148 630**	11%
Maturité des engagements	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	
MT	25%	28%	34%	36%	40%	
CT	75%	72%	66%	64%	60%	
GEARING (hors escompte)	**112%**	**144%**	**141%**	**131%**	**186%**	

Les encours CMT ont augmenté de +20% en 2023 soit +11,4MDT.

Le détail de l'évolution des engagements révèle que ce retour à la hausse concerne quasi-exclusivement la créance fiscale de la société : +17MDT à 41MDT. La créance fiscale représente 60% du total des engagements MT de la société. Notons que cet engagement fait l'objet d'un calendrier de remboursement sur 5 ans dûment validé par les autorités compétentes dans le cadre de la loi d'amnistie fiscale 2024.

Pour sa part les engagements CMT bancaires enregistrent une 3ème année consécutive de baisse à 27MDT (-16,6%).

Le détail des engagements bancaires par institution montre une concentration sur la BH (16% de pondération) et la STB (15%). La SOMOCER est fortement engagée auprès des banques publiques : 83% de l'encours CMT bancaire. Une situation pénalisante compte tenu du manque de fluidité constaté en 2023 dans la prise de décision de ces institutions publiques.

Les crédits CT ont légèrement progressé (+4% à 80,8MDT). Les engagements à plus d'un an représente 40% du volume global, ceux à moins d'un an 60%.

La Dette nette au bilan de la société représente en 2023 186% des fonds propres. Une dégradation significative, suite à l'impact du résultat déficitaire (-12MDT) sur les fonds propres de la société.

Fonds de roulement et cycle d'exploitation

STRUCTURE DU BILAN					
KDT	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	2 023
FR	11 363	8 434	21 633	8 698	3 061
BFR	57 751	68 023	70 711	48 956	50 854
Variation du BFR	-15 486	10 272	2 688	-21 755	1 898
Trésorerie	-46 388	-59 589	-49 077	-40 258	-47 793
KDT	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2 023**
CA/jour (KDT)	255	227	259	277	243

Baisse du FR en 2023 : -5,6MDT à 3,1MDT. Sur les 2 derniers exercices le FR de la société a fortement diminué : -18,5MDT.

Ressources Longues +0,9MDT : La hausse des ressources d'emprunt (+11MDT essentiellement dette fiscale) a été largement absorbée par le résultat déficitaire (-11,9MDT).

Emplois Longs +6,5MDT : Evolution à la hausse suite à l'augmentation +6,9MDT des Immobilisations financières, sous la forme d'un prêt à LT à une filiale (SOMOCER NEGOCE).

Le BFR affiche une hausse de +2MDT à 51MDT. Compte tenu de la baisse du CA, le BFR en jours de CA affiche une nette dégradation de +32 jours à 209 jours de CA. Cette augmentation fait suite à 2 exercices consécutifs d'amélioration du BFR (2020-2022 : -123 jours de CA pour le BFR).

Evolution des ressources humaines

- **Répartition du personnel par catégorie professionnelle**

Au 31 décembre 2023, l'effectif des employés de la SOMOCER est de 490 réparti selon la catégorie professionnelle comme suite :

Année	Catégorie professionnelle						Total
	Cadre	%	Exécution	%	Maitrise	%	
2019	81	13%	281	46%	251	41%	613
2020	79	13%	241	41%	269	46%	589
2021	65	13%	220	44%	215	43%	500
2022	65	13%	220	44%	214	43%	499
2023	65	13%	220	45%	205	42%	490

Cadre : 13%

Exécution : 455%

Maitrise : 42%

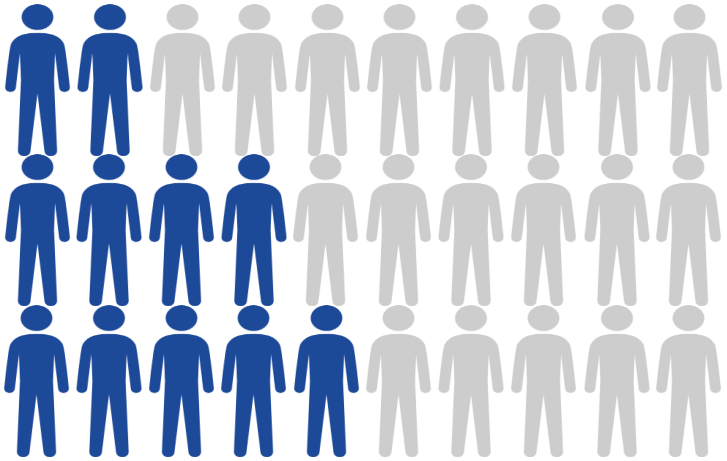

- **Répartition du personnel selon la situation administrative**

Le tableau au-dessous démontre l'évolution de la situation administrative du personnel de la SOMOCER selon les types du contrat, permanent (CDI) ou contractuel (CDD).

Type de contrat	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%
Contractuel (CDD)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Permanent (CDI)	613	100%	589	100%	500	100%	499	100%	490	100%
Total	**613**		**589**		**500**		**499**		**490**	

- **Personnels selon l'ancienneté**

Ancienneté	Effectif	%
Inférieur à 5 ans	**0**	**0%**
[5-10[	**34**	**7%**
[11-20[	**298**	**60%**
Sup à 20 ans	**158**	**33%**
Total	**490**	

Les indicateurs d'activité du premier trimestre 2024

Avril 2024

En application de l'article 21 de la loi 94-117 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, la société Moderne de Céramique, SOMOCER publie les indicateurs du premier trimestre 2024 suivants :

Libéllé	1 ère Trimestre			
En millions de dinars	**1 T 2024**	**1 T 2023**	**Var 24/23**	**2023***
1- Chiffre d'Affaires	**16,433**	**24,87**	**-33,92%**	**85,705**
CA Local	13,402	23,201	**-42,23%**	77,393
CA Export	3,031	1,669	**81,59%**	8,312
2- Production	**12,16**	**28,142**	**-56,79%**	**86,298**
3- Investissements	0,427	0,839	**-49,07%**	5,895
4- Engagements bancaires	**76.042**	**65.928**	**15.34%**	**75.429**
Dettes à Moyen et long terme	24.080	31.243	-22.93%	25.391
Dettes à court terme (engagements bilan)	51.962	34.686	49.81%	50.038

* Les chiffres au 31 décembre 2023 restent provisoires jusqu'à approbation des états financiers de l'exercice 2023

Faits saillants du premier trimestre 2024

La SOMOCER a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires global de 33.92% au premier trimestre de l'année par rapport à la même période de l'année précédente.

- ✓ Les ventes sur le marché local s'élèvent au 31/03/2024 à 13.402 MDT contre 23. 201 MDT au 31/03/2023, soit une baisse de (-42,23%).
- ✓ Les ventes à l'export ont connu une hausse de 81.59% pour se situer à 3.031MDT au 31/03/2024 comparativement à 1.669MDT au premier trimestre 2023.
- ✓ La production du trimestre enregistre une baisse de 56,79% soit 12.160 MDT au 31/03/2024 contre 28.142 MDT au 31/03/2023.
- ✓ Les investissements de la période ont été de l'ordre de 0,427 MDT comparé à 0,839 au 1er trimestre 2023, affichant une baisse de 49,07%.
- ✓ Les engagements bancaires (engagements bilan) au 31 mars 2024 ont enregistré une hausse de 15.34%, s'établissent à 76.042 millions de dinars contre un total de 65.928 millions de dinars à la même période de 2023. Les dettes à long et moyens termes représentent (31,67%) du total engagement bilan au 31 mars 2024.

DEUXIEME CHAPITRE

Etats Financiers de l'exercice clos le

31 décembre 2023

Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice Clos au 31 Décembre 2023

Rapport Général

Exercice Clos au 31 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Moderne de Céramique (« SOMOCER » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 64.956.250 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 11.906.314 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOMOCER au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1) Ainsi qu'il en fait mention dans la note IV.3.1 aux états financiers, SOMOCER détient des participations dans le capital des sociétés SOMOSAN et SOMOCER Négoce pour des montants respectifs de 3.200 mille DT et 1.990 mille DT. Ces participations n'ont pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Nous estimons, qu'au vu de l'examen de la performance historique et la situation financière de ces sociétés, une provision pour dépréciation devrait être constatée pour ramener leurs valeurs comptables à leurs valeurs recouvrables estimées.

2) SOMOCER détient des soldes débiteurs (net des soldes créditeurs) sur les sociétés SOMOSAN et ABC Gros (parties liées) pour des montants respectifs de 2.918 mille DT et 1.120 mille DT. Ces créances n'ont pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Par ailleurs, SOMOCER s'est portée aussi caution solidaire au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires contractés par cette dernière pour un montant en principal de 14.500 mille DT. Étant donné les retards constatés dans le recouvrement de ces créances et les cas des impayés et au vu de l'examen de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'une provision devrait être estimée et constatée au niveau des états financiers en couverture au risque de défaut potentiel lié à ces créances ainsi qu'au titre de la caution octroyée à SOMOSAN.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) <u>Evaluation des créances clients</u>

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 48.187 mille DT et provisionnées à hauteur de 13.627 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de celles-ci selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) <u>Evaluation des titres de participation</u>

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 55.964 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.438 mille DT.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'usage. Comme indiqué dans la note III.9 aux états financiers, la valeur d'usage est déterminée en fonction d'une analyse multicritère en tenant compte notamment de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée par l'entreprise émettrice.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des titres de participation aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à apprécier la méthode retenue pour la détermination de la valeur d'usage, vérifier les données utilisées par le management pour l'estimation de la valeur d'usage (telles que les états financiers, rapports d'activité, budgets, rapports d'évaluation, rapports d'expertise, etc.). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

c) <u>Evaluation des stocks :</u>

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour une valeur brute de 49.878 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.486 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.2 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observations

Nous attirons l'attention sur :

- La Note II aux états financiers qui fait état des difficultés financières et opérationnelles rencontrées par la société courant les années 2022 et 2023 et qui ont été à l'origine des pertes en 2023 et 2022 qui s'élèvent respectivement à 11.906 mille DT et 5.914 mille DT. La société a fait l'objet aussi d'une décision de gel de ses comptes bancaires en date du 12 avril 2024 qui a était levée en date du 09 mai 2024 suite à la nomination d'un mandataire judiciaire par le tribunal de première instance de Monastir. Le management de la société nous a confirmé que certaines actions ont été déjà entreprises et d'autres actions sont planifiées afin de redresser la situation financière de la société. Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan et un plan prévisionnel de trésorerie pour la période 2024-2027 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements financiers. Il est à noter que compte tenu du niveau élevé de son endettement, la capacité de la société d'honorer ses engagements reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan.
- La note XI.1 aux états financiers, qui fait état du contrôle douanier dont a fait l'objet SOMOCER début l'année 2024. La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à contrôle. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces deux points.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration (« Rapport de gestion »)

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

– Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en

œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

  Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Application de l'article 420 du code de commerce

Compte tenu des difficultés financières auxquelles la société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce, nous avons demandé à la direction générale et au conseil d'administration de la société des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la société face à cette situation. La réponse du management est décrite dans le paragraphe d'observation ci-haut et au niveau de la note II aux états financiers.

Les Commissaires aux Comptes Associés **CRG Audit**
MTBF

Ahmed SAHNOUN **Chiraz DRIRA**

Rapport Spécial

Exercice Clos au 31 décembre 2023

Tunis le 22 juillet 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

1. Emprunts :

Au cours de l'exercice 2023, la société SOMOCER a contracté un nouveau crédit Ijara auprès de Wifak Bank de 585.051 DT avec une marge de profit de 13,75%. Le montant restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 547.978 DT dont des échéances à court terme de 93.083 DT.

2. Concours bancaires

Les concours bancaires dont bénéficie la société s'élèvent au 31 décembre 2023 à 17.102.119 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	**31/12/2023**	**31/12/2022**
BIAT	-	36 209
BNA	1 954 060	3 637 010
STB	6 522 198	7 266 913
BH	2 140 169	1 790 008
AMEN BANK	254 997	316 299
UIB	280 584	540 121
ATTIJARI BANK	4 420 331	3 626 148
ATB	1 529 780	71 085
UBCI	-	4 377
Total des concours bancaires	**17 102 119**	**17 288 170**

3. Ventes à des sociétés du Groupe

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de l'année 2023 avec la société du groupe SOMOCER : SOMOCER FRANCE 3S totalise un montant de 1.181.786 DT.

4. Convention d'assistance avec SOMOCER Négoce

En 2023, un avenant à la convention d'assistance qui porte sur la gestion et l'administration des ventes entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoce a été signé. En vertu de cet avenant, le taux de la commission a été révisé à la hausse passant de 2,5% à 3,5% avec une date d'effet le 1er janvier 2023. Le montant des commissions facturé par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2023 s'élève à 1.992.535 DT hors taxes.

5. Autres transactions avec les parties liées

- En date du 1er janvier 2023, SOMOCER a transformé les créances de la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 8.702.469 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 7.873.662 DT dont 828.807 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 828.807 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 686.989 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- En date du 1er janvier 2023, SOMOCER a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 2.692.954 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 2.509.198 DT dont 198.905 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 183.756 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 210.015 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- Courant l'exercice 2023, SOMOCER a émis une note de débit à la société « SOMOSAN » pour un montant total de 148.019 DT HTVA et relatives à des diverses dépenses prises en charge dont principalement des charges salariales.

- La location au profit de la société « A.B.C » d'un fonds de commerce pour un loyer annuel de 60.662 DT hors taxes.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration réuni le 05 juillet 2024. Toutefois, ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration sur la base d'un rapport spécial des commissaires aux comptes tel que préconisé par l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement n'a pas été respectée.

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. Ventes à des sociétés du Groupe

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de l'année 2023 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalise un montant de 28.585.956 DT et se détaille comme suit :

Désignation	**31.12.2023**
Société A.B.C.	3 235 137
Société SOTEMAIL	23 651 192
Société SANIMED	192 495
Société Moderne de conditionnement	322 964
Société SOMOCER NEGOCE	10 770
Société 3S TRADING	673 095
Société SOMOCER TRANSPORT	499 793
AB-CORPORATION	510
Total du chiffre d'affaires hors taxes	**28 585 956**

2. Achats auprès des sociétés du Groupe

Les achats hors taxes réalisés au cours de l'année 2023 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de 18.626.712 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2023**
Société A.B.C.	862
Société SOTEMAIL	12 362 753
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	5 063 620
Société IDEAL TRANSPORT	1 199 477
Total des achats HTVA	**18 626 712**

3. Engagements de financement à court terme

- SOMOCER a renouvelé durant l'exercice 2023 les engagements de financement à court terme dont le détail est le suivant :

En Dinar Tunisien	**Solde au 31/12/2023**
Préfinancement à l'exportation	4 280 000
Préfinancement de stock	6 850 000
Total	**11 130 000**

- SOMOCER a fait appel à l'émission de billets de trésorerie et de crédits de financements en devise et en monnaie locale pour des fins de financement à court terme. Au 31 décembre 2023, l'encours de ce financement s'élève à 23.927.162 DT.

4. Emprunts bancaires et dettes leasing

Le solde des emprunts bancaires restant à régler au 31 décembre 2023 s'élève à un montant total de 26.417.084 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Long terme	Court terme	Total	Taux d'intérêt
EMPRUNT BNA	1 298 400	432 800	1 731 200	TMM+3%
EMPRUNT AMEN BANK	1 164 286	498 000	1 662 286	5,73%
EMPRUNT STB	6 350 177	3 664 744	10 014 921	TMM+3%
EMPRUNT BH	7 609 800	2 981 172	10 590 972	4,17%
EMPRUNT UBCI	-	133 333	133 333	TMM+3%
EMPRUNT ATTIJARI	708 030	226 342	934 372	TMM+3%
EMPRUNT BIAT	900 000	450 000	1 350 000	TMM+3%
Total	**18 030 693**	**8 386 391**	**26 417 084**	

Il convient de noter que ces emprunts sont assortis des garanties suivantes :

- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce de la société ;
- Une hypothèque immobilière de premier rang sur les parcelles de terrains sises aux Berges du Lac – Tunis ;
- Une hypothèque immobilière de rang utile dans les parts indivises revenant à la société SOMOCER dans les titres fonciers des terrains sis à Menzel El Hayet ainsi que sur la construction ; et
- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des équipements et matériels.

5. Cautions solidaires au profit de la société SOMOSAN

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :

- ATB : Crédit moyen terme de 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
- BNA : Crédit moyen terme de 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
- BH : Crédit moyen terme de 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.

6. Cautions solidaires au profit de la société SOTEMAIL

SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SOTEMAIL.

- BNA : Crédit moyen terme de 7.000.000 DT
- STB : Crédit moyen terme de 8.224.000 DT

7. Caution solidaire au profit de SMC :

Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SMC.

- Attijari Bank : Crédit moyen terme de 3.960.000 DT et crédit de gestion de 650.000 DT ;

8. Caution solidaire au profit de ABC :

Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture du crédit bancaire suivant au profit de la société ABC.

- Attijari Bank : Crédit moyen terme de 2.250.000 DT ;

9. Hypothèques et nantissement au profit de SOTEMAIL :

- Pour garantir les engagements de la filiale SOTEMAIL, courant l'exercice 2021, SOMOCER a octroyé au profit de la BNA :
  - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 70046 TUNIS, 70047 TUNIS et 70048 TUNIS.
  - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 38216 et 38218 réservés à l'usine sur un terrain d'une superficie de 167.861 m².
  - Un engagement d'hypothéquer la propriété objet du TF N° 50557 d'une superficie de 9684 m² dès modification de sa vocation agricole.
  - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels, ainsi que sur les actions SOTEMAIL.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 19 Avril 2022, la caution solidaire et hypothécaire de SOMOCER au profit de SOTEMAIL en couverture de ses engagements : un nantissement de 950.000 actions SOTEMAIL détenues par SOMOCER.

10. Effets escomptés et non échus :

Le montant des effets escomptés et non échus avec les parties liées s'élève, au 31 décembre 2023, à 6.726.040 DT et est détaillé comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2023
SMC	160 000
SOTEMAIL	6 566 040
Total	**6 726 040**

11. Placements à court terme

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société « ABC Gros » pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023.

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société « SANIMED » pour un montant total de 2.000.000 DT détaillé comme suit :

    - Un billet de trésorerie de 1.200.00 DT commençant le 28 avril 2023 et échéant le 26 août 2023 avec un taux de de 10,5% par an renouvelable.
    - Un billet de trésorerie de 800.000 DT commençant le 22 mai 2023 et échéant le 19 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.

Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023.Le Produit d'intérêt constaté par SOMOCER au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes.

12. Autres transactions avec les parties liées

- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOMOCER pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an. Ce billet de trésorerie n'a pas été remboursé au 31 décembre 2023. La charge d'intérêt constaté par SOMOCER au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes.
- Courant l'année 2023, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Menzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 61.272 DT, hors taxes.
- La location au profit de la société « SOTEMAIL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.
- La location au profit de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer mensuel de 100 DT hors taxes.
- Courant l'année 2023, SOMOCER a facturé 254.975 DT HTVA à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurée par son propre personnel.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à SOTEMAIL. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG et il dégage un produit de 1.919.400 DT au 31 Décembre 2023. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- Courant l'exercice 2021, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à la STE PERIMETRE DE GESTION. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG et il dégage un produit de 34.291 DT au 31 Décembre 2023.

L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- Courant l'exercice 2021, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à la STE ABC. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG et il dégage un produit de 19.843 DT au 31 Décembre 2023. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- La location auprès de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau pour un loyer annuel de 39.702 DT hors taxes.
- La location au profit de la société «SOMOCER Transport SARL» d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Ordinaire du 06 juillet 2023, a décidé de ne pas allouer des jetons de présence au titre de l'exercice 2022.

- Les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2023, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit.

- La rémunération brute du Directeur Général s'est élevée au titre de l'exercice 2023 à 220.496.267 DT, et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général.

- La rémunération brute du Directeur Général Adjoint s'est élevée au titre de l'exercice 2023
  à 104.188.138 DT et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général Adjoint.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants 475 du code des sociétés commerciales.

Les Commissaires aux Comptes Associés **CRG Audit**
MTBF

Ahmed SAHNOUN **Chiraz DRIRA**

Etats Financiers

Bilan SOMOCER S.A.
Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	**Note**	***2023***	***2022***
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		1 785 707	1 783 091
Amortissements		<1 470 834>	<1 416 425>
	IV.1	**314 873**	**366 666**
Immobilisations corporelles		155 266 936	150 378 524
Amortissements		<100 344 741>	<95 075 225>
Provision pour dépréciation		<593 645>	<593 645>
	IV.2	**54 328 550**	**54 709 654**
Immobilisations Financières		66 941 019	60 090 427
Provision pour dépréciation		<1 437 643>	<1 437 643>
	IV.3	**65 503 376**	**58 652 784**
Total des actifs immobilisés		**120 146 799**	**113 729 104**
Autres actifs non courants	IV.4	4 894 364	4 799 999
Total des actifs non courants		**125 041 163**	**118 529 103**
Actifs courants			
Stocks		49 878 392	53 576 107
Provision pour dépréciation		<1 486 396>	<1 287 084>
	IV.5	**48 391 996**	**52 289 023**
Clients		48 186 773	35 430 601
Provision pour dépréciation		<13 626 740>	<12 879 784>
	IV.6	**34 560 033**	**22 550 817**
Autres actifs courants		20 905 335	24 331 163
Provision pour dépréciation		<949 372>	<971 139>
	IV.7	**19 955 963**	**23 360 024**
Autres actifs financiers	IV.8	13 786 707	11 103 842
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	407 034	453 149
Total des actifs courants		**117 101 733**	**109 756 855**
Total des actifs		***242 142 896***	***228 285 958***

Bilan SOMOCER S.A.
Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	***Note***	***2023***	***2022***
Capitaux propres			
Capital		40 656 000	40 656 000
Actions propres		<1 000 000>	<1 000 000>
Réserves		22 867 967	22 867 967
Autres capitaux propres		9 115 022	8 416 930
Résultats reportés		5 223 575	11 137 101
Capitaux propres avant résultat de la période		**76 862 564**	**82 077 998**
Résultat de l'exercice		<11 906 314>	<5 913 526>
Total des capitaux propres avant affectation	IV.10	**64 956 250**	**76 164 472**
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.11	59 319 168	48 317 474
Provision pour risques et charges		3 826 926	2 745 275
Total des passifs non courants		**63 146 094**	**51 062 749**
Passifs courants			
Fournisseurs	IV.12	39 456 910	26 282 695
Autres passifs courants	IV.13	12 596 777	22 961 093
Autres passifs financiers	IV.14	44 884 746	34 526 779
Concours bancaires	IV.15	17 102 119	17 288 170
Total des passifs courants		**114 040 552**	**101 058 737**
Total des passifs		**177 186 646**	**152 121 486**
Total des capitaux propres et passifs		**242 142 896**	**228 285 958**

Etat de résultat SOMOCER S.A.

Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	*2023*	*2022*
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	88 679 938	101 030 844
Autres produits d'exploitation	V.2	1 207 192	402 793
Total des produits d'exploitation		***89 887 130***	***101 433 637***
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis		1 499 240	<2 496 117>
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	<60 681 119>	<61 127 387>
Charges de personnel	V.4	<10 987 604>	<11 782 515>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	<10 544 046>	<10 989 244>
Autres charges d'exploitation	V.6	<8 278 551>	<9 585 514>
Total des charges d'exploitation		***<88 992 080>***	***<95 980 777>***
Résultat d'exploitation		**895 050**	**5 452 860**
Charges financières nettes	V.7	<11 865 208>	<12 565 880>
Revenus des placements	V.8	1 155 869	1 539 986
Autres gains ordinaires	V.9	670 247	517 260
Autres pertes ordinaires	V.10	<2 538 944>	<574 944>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		***<11 682 986>***	***<5 630 718>***
Impôt sur les sociétés		<223 328>	<282 808>
Résultat net de l'exercice		**<11 906 314>**	**<5 913 526>**

Etat de Flux SOMOCER S.A.

Période du 1er janvier au 31 décembre

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	31.12.2023	31.12.2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		93 789 367	124 303 078
Autres encaissements		378 370	35 649
Autres décaissements		<279 295>	<156 781>
Sommes versées aux fournisseurs		<51 998 388>	<79 468 536>
Sommes versées au personnel		<9 968 604>	<11 037 947>
Frais financiers payés		<5 448 850>	<4 945 867>
Encaissements placements		2 040 872	7 253 065
Décaissements placements		<4 020 000>	<6 302 709>
Impôt et taxes payés		<5 140 481>	<8 203 493>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		**19 352 991**	**21 476 459**
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		< 3 869 267>	< 2 521 754>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		*92 000*	-
Flux de trésorerie affectés à l'investissement		**< 3 777 267>**	**< 2 521 754>**
Flux de trésorerie liés au financement			
Subvention d'investissement		1 458 926	-
Encaissements provenant des emprunts LT		-	8 495 175
Remboursement d'emprunts LT		<8 145 780>	<17 580 944>
Décaissements nets moyens de financements CT	VI.1	*<8 748 934>*	*<11 554 311>*
Distribution de dividendes et autres distributions		-	*<240 000>*
Flux de trésorerie affectés au financement		**<15 435 788>**	**<2 880 080>**
Variation de trésorerie		***139 936***	***< 1 925 375>***
Trésorerie au début de l'exercice		**<16 835 021>**	**<14 909 646>**
Trésorerie à la clôture de l'exercice		**<16 695 085>**	**<16 835 021>**

Notes aux Etats Financiers

La Société Moderne de Céramique S.A (« SOMOCER » ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien.

Elle a été créée le 3 juillet 1985, son capital s'élève au 31 décembre 2023 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, grès, baignoires et poudre atomisée. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel El Hayet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

I. Faits marquants de l'exercice

La société SOMOCER a connu des difficultés opérationnelles et financières courant les exercices 2022 et 2023 qui ont impacté négativement les performances et la situation financière de la société. Ces difficultés sont dues à diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;

- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaines d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières première au niveau mondial ;

- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes enregistrées par SOMOCER en 2023 et 2022 s'élevant respectivement à 11.906 mille DT et 5.914 mille DT.

Face à cette situation, la société a entrepris un nombre d'actions afin de redresser la situation financière de la société. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions tenues courant 2023 avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales

- Elargissement de la gamme des produits de la société (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier;

- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants;

- Identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement;

- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires.

- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances 2023 et 2024 pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale;

- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2024-2027 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentés conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.
Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

III.2 Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.3 Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.
Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt

effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée, de l'unité de cogénération, de l'unité monocuisson (Grès) et de l'unité monoporose (faïence) : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

Les charges à répartir sont relatives aux frais de l'augmentation du capital qui a eu lieu au mois de juin 2016 et aux dépenses publicitaires qui ont un impact bénéfique sur plusieurs exercices et qui ont un caractère non répétitif.

La résorption des frais liés à l'augmentation du capital est faite sur une durée de trois ans et les frais de marketing sont résorbés sur une durée de deux années.

III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.
Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III.7 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique.

Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

III.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification :

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation :

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, lesmoins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III.11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles

Le solde des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

Désignation	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Logiciels	342 779	340 163
Fonds de commerce Somocer	298 000	298 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	269 493	269 493
Fonds de commerce Hammamet	681 250	681 250
Fonds de commerce Hachicha plus	194 185	194 185
Immobilisations incorporelles brutes	**1 785 707**	**1 783 091**
Amortissements cumulés Immob Incorp	<1 470 834>	<1 416 425>
Immobilisations incorporelles nettes	**314 873**	**366 666**

IV.2 Immobilisations corporelles

Le solde des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Désignation	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Terrains	3 178 822	3 171 846
Constructions	22 947 345	22 677 085
Installations techniques matériels et outillages	105 804 933	102 139 273
Matériels de transport	2 077 868	2 117 298
Installations générales, agencements et aménagements	11 070 265	10 889 451
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 837 911	1 807 488
Immobilisations en cours	3 271 203	2 801 818
Immobilisations à statut juridique particulier	5 078 589	4 774 265
Immobilisations corporelles brutes	**155 266 936**	**150 378 524**
Amortissements cumulés Immob Corp	<100 344 741>	<95 075 225>
Provision pour dépréciation sur terrains	<593 645>	<593 645>
Immobilisations corporelles nettes	**54 328 550**	**54 709 654**

IV.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Titres de participations *(voir Note IV. 3.1)*	55 963 991	55 963 991
Dépôts et Cautionnements	1 621 880	1 798 327
Prêt Somocer Négoce	7 044 855	-
Prêt AB corporation	2 310 293	2 328 109
Immobilisations financières brutes	**66 941 019**	**60 090 427**
Provision pour dépréciation *(voir Note IV. 3.1)*	<1 437 643>	<1 437 643>
Immobilisations financières nettes	**65 503 376**	**58 652 784**

IV.3.1 Titres de participation

Les titres de participation au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde Brut au 31/12/2023	Provision pour dépréciation	Solde Net au 31/12/2023
SOTEX ALGER	3 038	<3 038>	-
Société Argile Médenine	26 400	<26 400>	-
BTS	10 000	<10 000>	-
A.B.C	7 896 000	-	7 896 000
SOTEMAIL	24 393 781	-	24 393 781
SOMOCER NEGOCE	1 990 000	-	1 990 000
SANILIT	1 350 000	<1 350 000>	-
I.N.C.O.M.A.	1 836 172	-	1 836 172
Participation Ste EL AKKAR	75 000	<25 000>	50 000
SOMOSAN (*)	3 200 000	-	3 200 000
STB	98 600	<23 205>	75 395
SMC	531 000	-	531 000
3S TRADING	1 000 000	-	1 000 000
Idéale transport	705 000	-	705 000
MEDIA PLUS	45 000	-	45 000
Société Périmètre de Gestion	12 804 000	-	12 804 000
Total	**55 963 991**	**<1 437 643>**	**54 526 348**

(*) Depuis sa création début 2013, SOMOSAN a rencontré des difficultés d'exploitation liées principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau de gaz naturel ce qui a pesé lourdement sur sa performance depuis son entrée en exploitation. Les charges financières importantes ainsi que la charge de gaz élevée sont à l'origine des pertes cumulées de SOMOSAN.

Un plan de restructuration a été engagé par le management de SOMOSAN et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses coûts d'exploitation.

Par ailleurs, le gouvernement tunisien a annoncé son support à la société SOMOSAN à travers le Fond de Reconversion et de Développement des Centres Miniers de Gafsa (FRDCM) et l'engagement de la connexion du gouvernorat de Gafsa au réseau de gaz naturel. De plus, la société a eu l'accord auprès du pôle de compétitivité de Gafsa pour la prise en charge des frais de raccordement.

Selon une correspondance de la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG) en date du 28 décembre 2019, les travaux de raccordement du site de production de la société au réseau de Gaz naturel ont été achevés.

Sur la base de ces éléments, le management de SOMOCER juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres SOMOSAN et considère que la société SOMOSAN disposera de perspectives de croissance lui permettant de redresser sa situation financière.

IV.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Frais préliminaires	3 328 143	3 328 143
Charges à répartir (*)	15 352 049	12 005 155
Autres actifs non courants bruts	**18 680 192**	**15 333 298**
Résorption des autres actifs non courants	<13 785 828>	<10 533 299>
Autres actifs non courants nets	**4 894 364**	**4 799 999**

(*) Les charges à répartir de l'exercice sont relatifs aux charges supportées par la société dans le cadre du développement de nouveaux articles de produits finis appartenant à la catégorie grès et faïence.

IV.5 Stocks

Le stock se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Stocks de matières premières	24 610 076	29 938 997
Stocks de matières consommables et PDR	4 163 762	4 031 796
Stocks de produits finis	21 104 554	19 605 314
Total des stocks bruts	**49 878 392**	**53 576 107**
Provisions pour dép. des stocks de matières premières	<552 765>	<441 459>
Provisions pour dép. des stocks de matières consommables et PDR	<141 818>	<129 541>
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<791 813>	<716 084>
Total des stocks nets	**48 391 996**	**52 289 023**

IV.6 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Clients ordinaires	28 727 173	19 881 636
Clients effets à recevoir	5 832 860	2 671 503
Clients douteux ou litigieux	13 626 740	12 877 462
Total des comptes clients bruts	**48 186 773**	**35 430 601**
Provision pour dépréciation Clients	<13 626 740>	<12 879 784>
Total des comptes clients nets	**34 560 033**	**22 550 817**

IV.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Personnel, prêts et avances	627 382	695 293
Etat impôts et taxes	7 941 975	7 423 576
Avances fournisseurs	54	54
Produits à recevoir STEG	-	121 635
Créances envers les sociétés du groupe (*)	7 970 479	11 330 090
Débiteurs divers	3 060 058	1 107 664
Loyer à recevoir	72 626	185 227
Blocage sur crédits documentaires	93 094	1 922 066
Charges constatées d'avance	720 556	881 450
Subvention à recevoir	151 995	176 992
Dividendes à recevoir	267 116	487 116
Total des autres actifs courants bruts	**20 905 335**	**24 331 163**
Provision des autres actifs courants	<949 372>	<971 139>
Total des autres actifs courants nets	**19 955 963**	**23 360 024**

(*) Le détail des créances envers les sociétés du groupe est présenté au niveau de la note VII.5 Soldes avec les parties liées.

IV.8 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Billets de trésorerie ABC gros	500 000	500 000
Titres SICAV	-	56 469
Titres de placement SOTEMAIL (*)	10 253 013	10 180 839
Titres de placement AFC (*)	5 982	1 688
Billets de trésorerie SANIMED	2 000 000	-
Prêt Somocer Négoce échéance à moins d'un an	828 807	-
Prêt AB Corporation échéance à moins d'un an	198 905	364 846
Total des autres actifs financiers	**13 786 707**	**11 103 842**

(*) La colonne comparative a été retraitée pour les besoins de comparabilité.

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Banques	402 683	444 063
Caisses	4351	9 086
Total des liquidités et équivalents de liquidités	**407 034**	**453 149**

IV.10 Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Capital social	40 656 000	40 656 000
Réserve légale	4 065 600	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Prime d'émission	14 755 568	14 755 568
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Actions propres	<1 000 000>	<1 000 000>
Subventions d'investissement (*)	2 115 022	1 416 930
Réserve spéciale de réinvestissement	7 000 000	7 000 000
Résultats reportés	5 223 575	11 137 101
Capitaux propres avant résultat	**76 862 564**	**82 077 998**
Résultat de l'exercice	<11 906 314>	<5 913 526>
Capitaux propres avant affectation	**64 956 250**	**76 164 472**

(*) Le détail des subventions d'investissement de présente comme suit :

Nature des sub. D'investissements	**Date d'acquisition**	**Taux**	**Valeur Brute**	**Amort. Antérieurs**	**VCN au 31/12/2022**	**Résorption 2023**	**VCN au 31/12/2023**
Plan de mise à niveau	Avant 2012		2 929 679	<2 929 679>	**-**	-	**-**
4éme plan de mise à niveau	02/04/2014	6,67%	56 175	<32 749>	**23 426**	<3 747>	**19 679**
4éme plan de mise à niveau	09/06/2014	6,67%	906 682	<518 527>	**388 155**	<60 477>	**327 678**
5éme plan de mise à niveau	01/01/2015	6,67%	422 278	<225 026>	**197 252**	<28 166>	**169 086**
Subvention ANME	31/12/2016	6,67%	570 000	<227 781>	**342 219**	<38 019>	**304 200**
Plan de mise à niveau	01/01/2018	6,67%	698 101	<232 223>	**465 878**	<46 563>	**419 315**
Plan de mise à niveau 2023 (**)	31/12/2023	6,67%	1 458 926	-	**-**	<583 862>	**875 064**
Total			**7 041 841**	**<4 165 985>**	**1 416 930**	**<760 834>**	**2 115 022**

Les amortissements différés non encore imputés au 31 décembre 2023 s'élèvent à 11.390.724 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	**Total**	**Imputation**	**Perte de report**	**Reste à imputer**
Amortissements différés 2022	2 944 836	-	-	2 944 836
Amortissements différés 2023	8 445 888	-	-	8 445 888
Total	**11 390 724**	**-**	**-**	**11 390 724**

(**) Le plan de mise à niveau 2023 a été concrétisé en 2018 par les fonds propres de la société. L'encaissement de la subvention d'investissement ainsi que la résorption y rattachant a été effectué en 2023.

IV.11 Emprunts

Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Échéances à plus d'un an sur emprunts bancaires (Voir note VIII.7)	18 030 693	24 249 898
Échéances à plus d'un an sur emprunts Leasing (Voir note VIII.6)	454 895	-
Autres dettes envers l'Etat (*)	40 833 580	24 067 576
Total des emprunts	**59 319 168**	**48 317 474**

(*) Les autres dettes envers l'état se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Reconnaissance de dettes fiscales	39 683 190	23 447 897
Engagements CNSS	1 150 390	619 679
Total des emprunts	**40 833 580**	**24 067 576**

IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Fournisseurs d'exploitation	37 156 544	23 113 287
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer	2 297 463	3 166 505
Fournisseurs d'immobilisations – retenue de garantie	2 903	2 903
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	**39 456 910**	**26 282 695**

IV.13 Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Dettes dues au personnel	1 427 758	1 377 241
Sécurité sociale	-	902 601
Etat, impôts et taxes	1 131 785	8 911 221
Etat, reconnaissance de dette	7 893 852	10 092 661
Obligations cautionnées	1 550 422	1 306 621
Autres créditeurs divers	47 789	34 478
Dividendes à payer	1 383	1 383
Charges à payer	543 788	334 887
Total des autres passifs courants	**12 569 777**	**22 961 093**

IV.14 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Emprunts à moins d'un an (Voir note VIII.7)	8 386 391	8 012 812
Emprunts leasing à moins d'un an (Voir note VIII.6)	93 083	51 404
Intérêts courus	829 322	394 063
Charge à payer échelle d'intérêt	518 788	-
Préfinancement export	4 280 000	4 280 000
Préfinancement stock	6 850 000	6 850 000
Billets de trésorerie (*)	3 500 000	-
Mobilisation de créances	726 677	<460>
Crédits de financement	19 700 485	14 938 960
Total des autres passifs financiers	**44 884 746**	**34 526 779**

(*) Il s'agit des billets de trésorerie souscrits par AGRIMED et FCP SALAMETT pour des montants respectifs de 2.000 mille DT et 1.500 mille DT.

IV.15 Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2023 à 17.102.119 DT contre 17.288.170 DT au 31 décembre 2022 et correspondent à des découverts bancaires.

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Ventes locales	49 345 376	51 365 886
Ventes à l'exportation	8 311 868	15 811 436
Ventes électricité	3 218 356	3 123 632
Autres Ventes	27 804 338	30 729 890
Total des revenus	**88 679 938**	**101 030 844**

V.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Loyers centre pyramide	131 383	137 848
Subvention d'investissement	760 834	175 330
Subvention d'exploitation	60 000	-
Mise à disposition de personnel	254 975	89 615
Total des autres produits d'exploitation	**1 207 192**	**402 793**

V.3 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Achats consommés de M.P et de consommables	36 254 192	40 312 240
Consommations énergétiques	14 092 668	13 764 534
Achats non stockés	10 076 822	2 444 673
Achats consommés de PSF	248 149	2 309 821
Achats sous-traitance	9 288	2 296 119
Total des achats d'approvisionnement	**60 681 119**	**61 127 387**

V.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Appointements et salaires	9 272 258	10 023 584
Charges sociales et autres	1 715 346	1 758 931
Total des charges de personnel	**10 987 604**	**11 782 515**

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc.23**	**Déc.22**
Dotations aux amortissements des immobilisations	5 625 924	6 789 343
Dotations aux amortissements capitalisées	<340 560>	<596 470>
Résorption des charges reportées	3 252 529	3 145 176
Dotation aux provisions des stocks	230 895	181 333
Dotation aux provisions des soldes clients	1 027 376	138 380
Dotation aux provisions pour risques et charges	1 800 000	1 400 000
Total des reprises sur dotations aux provisions	***11 596 164***	***11 057 762***
Reprise sur provisions des créances clients	<280 420>	<68 518>
Reprise sur provisions pour risques et charges	<718 349>	-
Reprise sur provisions des autres actifs courants	<21 767>	-
Reprise sur provisions des stocks	<31 582>	-
Total des reprises sur dotations aux provisions	**<1 052 118>**	**<68 518>**
Total dotations aux amortissements et aux	**10 544 046**	**10 989 244**

V.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc.23**	**Déc.22**
Loyers et charges locatives	342 465	221 423
Assurances	427 887	429 023
Entretiens et réparations	675 639	581 038
Honoraires	706 619	531 945
Publicité et propagande	430 080	307 985
Autres services extérieurs	318 736	393 273
Frais de transport	1 951 029	3 132 098
Carburant	-	195 128
Missions et réceptions	421 383	507 288
Dons et subventions	17 159	36 062
Jetons de présence	-	242 600
Services bancaires	954 420	1 070 198
Impôts et taxes	259 724	428 487
Commissions sur ventes	2 023 151	1 800 438
Remboursements d'assurances et de frais de formation	<249 741>	<291 472>
Total des autres charges d'exploitation	**8 278 551**	**9 585 514**

V.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Intérêts bancaires	11 414 494	11 732 065
Perte de change	843 748	1 542 016
Gain de change	<393 034>	<708 201>
Total des charges financières nettes	**11 865 208**	**12 565 880**

V.8 Produits des placements

Les produits de placement se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Produits financiers sur prêt AB Corporation	210 015	232 456
Produits financiers sur prêt Somocer Négoce	686 989	-
Autres produits financiers	258 865	820 329
Produits des participations	-	487 201
Total des produits de placements	**1 155 869**	**1 539 986**

V.9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Plus-value sur cession des immobilisations	92 000	173 112
Autres	135 110	344 148
Gain suite l'amnistie fiscale	443 137	-
Total des autres gains ordinaires	**670 247**	**517 260**

V.10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se sont élevées en 2023 à 2.538.944 DT et sont composées principalement des pénalités de retard contractuelles et des pénalités douanières.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

VI.1 Les décaissements nets moyens de financements CT

Les décaissements nets liés aux moyens de financement à court terme se détaillent comme suit :

Désignation	**2023**	**2022**
Décaissements nets billets de trésorerie	<650 309>	<570 902>
Encaissements <Décaissements> nets MCNE	704 757	<2 022 900>
Décaissements nets crédits préfinancement export	<982 226>	<650 000>
Décaissements nets crédits préfinancement stocks	<630 075>	<800 000>
Décaissements nets crédits de Financement.	<7 191 081>	<7 510 509>
Total	**<8 748 934>**	**<11 554 311>**

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

VII.1 Ventes

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2023 avec les sociétés du groupe totalise un montant hors taxes de 29.765.273 DT contre un montant de 38.221.950 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Société A.B.C.	3 235 137	4 940 929
Société SOTEMAIL	23 648 723	27 360 464
Société SANIMED	192 495	402 965
Société SANIMED FRANCE	-	648 205
Société Moderne de conditionnement	322 964	763 286
Société SOMOCER NEGOCE	10 770	-
Société 3S TRADING	673 095	3 981 539
Société SOMOCER TRANSPORT	499 793	109 889
AB-CORPORATION	510	12 790
STE AGRIMED	-	1 883
Société SOMOCER FRANCE 3S	1 181 786	-
Total du chiffre d'affaires hors taxes	**29 765 273**	**38 221 950**

VII.2 Achats

Les achats effectués auprès des sociétés du groupe et les autres parties liées au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2023**	**31.12.2022**
Société A.B.C.	862	1 508
Société SOTEMAIL	12 362 753	20 648 200
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	5 063 620	5 513 344
Société SOMOCER TRANSPORT	1 199 477	934 042
Total des achats HTVA	**18 626 712**	**27 097 094**

VII.3 Autres transactions avec les parties liées

- Courant l'exercice 2023, SOMOCER a conclu un contrat avec la STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite aux sociétés du groupe : les ventes de l'électricité par SOMOCER aux sociétés du groupe durant 2023 se détaillent comme suit :

  - Société Périmètre de gestion : 34.291 DT
  - Société ABC : 19.843 DT
  - Société SOTEMAIL : 1.919.400 DT

  Le prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- La location auprès de la société « STE PERIMETRE DE GESTION» d'un local commercial (showroom) pour un loyer annuel de 39.702 DT hors taxes.

- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 22 avril 2014, la convention d'assistance entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoce qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à l'export à partir du 01 janvier 2014. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoce est rémunérée par une commission égale à 5% du montant des ventes réalisées à l'export et ce, pour une période de 5 ans. En 2016, un avenant a été signé entre les deux parties stipulant que SOMOCER Négoce percevra une commission de 1,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export pour ne période de 5 ans. En 2019, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 1,5% à 2,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

  En 2023, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 2,5% à 3,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

  Le montant de la commission facturé par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2023 s'élève à 1.992.535 DT hors taxes.

- La location au profit de la société « SOMOCER Transport SARL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.

- La location au profit de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer mensuel de 100 DT hors taxes.

- Courant l'année 2023, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Menzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 61.272 DT, hors taxes.

- La location au profit de la société « SOTEMAIL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.

- Courant l'année 2023, SOMOCER a facturé 254.975 DT HTVA à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurée par son propre personnel.

- En date du 31 mars 2019, SOMOCER a transformé les créances de la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 3.894.859 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Un nouvel échéancier a été établi en date du 1er janvier 2023, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 2.692.954 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 2.509.198 DT dont 198.905 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 183.756 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 210.015 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- En date du 1er janvier 2023, SOMOCER a transformé les créances de la société SOMOCER NEGOCE en un prêt pour un montant de 8.702.469 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 7.873.662 DT dont 828.807 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 828.807 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 686.989 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- Courant l'exercice 2023, SOMOCER a émis une note de débit à la société « SOMOSAN » pour un montant total de 148.019 DT HTVA et relatives à des diverses dépenses prises en charge dont principalement des charges salariales.
- La location au profit de la société « A.B.C » d'un fonds de commerce pour un loyer annuel de 60.662 DT hors taxes.

VII.4 Billets de trésorerie

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie, non encore remboursés au 31 décembre 2023, émis par les parties liées et se détaillent comme suit :

Société	Date d'émission	Montant en TND	Date d'échéance	Taux d'intérêts	Solde au 31/12/2023
ABC Gros	26/04/2018	500 000	03/08/2018	8.75%	500 000
SANIMED	28/04/2023	1 200 000	26/08/2023	10.5%	1 200 000
SANIMED	22/05/2023	800 000	19/09/2023	10.5%	800 000
Total		**2 500 000**			**2 500 000**

- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOMOCER pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an. Ce billet de trésorerie n'a pas été remboursé au 31 décembre 2023.

VII.5 Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

En DT	Autres actifs courants	Billets de trésorerie	Prêts (CT et LT) (*)	Total
ABC Gros	619 788	500 000	-	1 119 788
A.B.C.	106 402	-	-	106 402
SANIMED	899 501	2 000 000	-	2 899 501
3S TRADING	<38 393>	-	-	<38 393>
SOTEMAIL	69 968	-	-	69 968
SOMOCER NEGOCE	1 899 480	-	7 873 662	9 773 142
SOMOSAN	2 135 192	-	-	2 135 192
AB CORPORATION	408 474	-	2 509 198	2 917 672
STE AGRIMED	88 719	-	-	88 719
SMC	255 768	-	-	255 768
STE SOMOCER TRANSPORT	24 866	-	-	24 866
STE SAPHIR	23 855	-	-	23 855
STE PERIMETRE DE GESTION	1 471 937	-	-	1 471 937
INCOMA (INVEST COMPLEX FOR BUILDING)	4 922	-	-	4 922
Total	**7 970 479**	**2 500 000**	**10 382 860**	**20 853 339**

Les soldes débiteurs avec les parties liées au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

En DT	Autres actifs courants	Billets de trésorerie	Prêts (CT et LT)	Total
ABC GROS	619 788	500 000	-	1 119 788
SOTEMAIL	458	-	-	458
SOMOCER Négoce	6 330 067	-	-	6 330 067
SOMOSAN	1 832 075	-	-	1 832 075
SAPHIR	16 875	-	-	16 875
AGRIMED	156 352	-	-	156 352
SANIMED	31 868	-	-	31 868
SMC	707 096	-	-	707 096
ABC	85 024	-	-	85 024
Somocer Transport	233 259	-	-	233 259
Société Périmètre de Gestion	1 344 174	-	-	1 344 174
INCOMA	4 921	-	-	4 921
AB COPORATION	-	-	2 692 954	2 692 954
Total	**11 361 957**	**500 000**	**2 692 955**	**14 554 912**

En outre, les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe au 31 décembre 2023 qui se détaillant comme suit :

En DT	Créances clients	Dettes fournisseurs	Total
A.B.C.	1 838 740	<1 028>	1 837 712
SOMOSAN	21 608	<8 741>	12 867
SANIMED	836 610	<754 562>	82 048
3S TRADING	<362 016>	-	<362 016>
SOTEMAIL	319 934	<1 221 910>	<901 976>
SOMOCER NEGOCE	52 181	<246 078>	<193 897>
AB CORPORATION	29 953	-	29 953
SMC	<235 781>	<1 625 682>	<1 861 463>
STE SOMOCER TRANSPORT	115 506	<177 677>	<62 171>
STE PERIMETRE DE GESTION	<39 989>	30 535	<9 454>
SANIMED FRANCE	394 763	-	394 763
STE SOMOCER FRANCE 3S	492 694	-	492 694
Total	**3 464 203**	**<4 005 143>**	**<540 940>**

Les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe au 31 décembre 2022 qui se détaillant comme suit :

En DT	Créances clients	Dettes fournisseurs	Total
SOTEMAIL	1 104 225	125 263	**1 229 488**
SOMOCER Négoce	5 566	2 366 836	**2 372 402**
ABC	2 751 522	-	**2 751 522**
3S TRADING	180 428	-	**180 428**
SMC	<87 062>	<2 168 508>	**<2 255 570>**
SOMOSAN	21 608	<8 741>	**12 867**
SANIMED	585 598	<4 572>	**581 026**
SOMOCER TRANSPORT	97 168	<449 113>	**<351 945>**
AB Corporation	29 278	-	**29 278**
AGRIMED	-	750	**750**
Société de Périmètre de Gestion	-	<55 701>	**<55 701>**
Total	**4 688 331**	**<193 786>**	**4 494 545**

VII.6 Engagements hors bilan avec les parties liées

- Le montant des effets escomptés et non échus avec les parties liées s'élève au 31 décembre 2023 à 6.726.040 DT et est détaillé comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2023
SMC	160 000
SOTEMAIL	6 566 040
Total	**6 726 040**

- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :

  - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
  - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
  - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.

- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SOTEMAIL.
  - BNA : Crédit moyen terme de 7.000.000 DT ;
  - STB : Crédit moyen terme de 8.224.000 DT.

- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SMC.
  - Attijari Bank : Crédit moyen terme de 3.960.000 DT et crédit de gestion de 650.000 DT.

- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture du crédit bancaire suivant au profit de la société ABC.
  - Attijari Bank : Crédit moyen terme de 2.250.000 DT.

- Pour garantir les engagements de la filiale SOTEMAIL, courant l'exercice 2021, SOMOCER a octroyé au profit de la BNA :

  - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 70046 TUNIS, 70047 TUNIS et 70048 TUNIS
  - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 38216 et 38218 réservés à l'usine sur un terrain d'une superficie de 167.861 m^2
  - Un engagement d'hypothéquer la propriété objet du TF N° 50557 d'une superficie de 9684 m^2dès modification de sa vocation agricole.
  - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels, ainsi que sur les actions SOTEMAIL.

- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 19 Avril 2022, la caution solidaire et hypothécaire de SOMOCER au profit de SOTEMAIL en couverture de ses engagements : un nantissement de 950.000 actions SOTEMAIL détenues par SOMOCER.

VIII. Autres notes complémentaires

VIII. 1 Etats des placements

Placements à long terme dans des sociétés autres que filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SANILIT	1 350 000	20,00%	1 350 000
INCOMA	1 836 172	9,18%	-
STB	98 600	NA	23 205
EL AKKAR	75 000	50,00%	25 000
Société Argile Médenine	26 400	40,00%	26 400
BTS	10 000	0,03%	10 000
SOTEX ALGER	3 038	NA	3 038
Total	**6 599 210**		**1 437 643**

Placements à long terme dans des sociétés filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SOTEMAIL	24 393 781	67,75%	-
ABC	7 896 000	77,61%	-
SOMOSAN	3 200 000	27,12%	-
SOMOCER Négoce	1 990 000	99,38%	-
SMC	531 000	39,47%	-
3S Trading	1 000 000	90,91%	-
Idéale transport	705 000	39,70%	-
MEDIA PLUS	45 000	45%	-
Société Périmètre de Gestion	12 804 000	99,95%	-
Total	**49 364 781**		**-**

Placements à court terme

En Dinar Tunisien	Valeur comptable	Coût d'acquisition	+/- Value
Titre de placements SOTEMAIL (*)	10 253 013	4 644 596	5 608 417
Billets de trésorerie ABC Gros	500 000	500 000	-
Billet de trésorerie Sanimed	2 000 000	2 000 000	-
Total	**12 753 013**	**7 144 596**	**5 608 417**

(*) Dont 3 150 637 des titres de placements très liquides

VIII.2 Résultat par action

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Nombre moyen pondéré d'actions	40 656 000	40 656 000
Résultat net	<11 906 314>	<5 913 526>
Résultat par action	**<0,2929>**	**<0,1455>**

VIII.3 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	***31.12.2023***	***31.12.2022***	***Charges***	***31.12.2023***	***31.12.2022***	***Soldes***	***31.12.2023***	***31.12.2022***
CA Local	49 345 376	51 365 886	Stockage	1 499 240	<2 496 117>			
CA Export	8 311 868	15811436						
Autres Ventes	27 804 338	30729890						
Vente électricité	3 218 356	3123632						
Total	**88 679 938**	**101 030 844**	**Total**	**1 499 240**	**<2 496 117>**	**Production**	**90 179 178**	**98 534 727**
Production	90 179 178	98 534 727	Achats consommés	60 681 119	61 653 014	**Marge sur coût matière**	**29 498 059**	**36 881 713**
Marge sur coût matière	29 498 059	36 881 713	Autres charges externes	8 018 827	8 631 400	**Valeur ajoutée**	**21 479 232**	**28 250 313**
			Charges de personnel	10 987 604	12 307 365			
Valeur ajoutée	21 479 232	28 250 313	Impôts et taxes	259 724	428 487	**Excédent brut d'exploitation**	**10 231 904**	**15 514 461**
			Total	**11 247 328**	**12 735 852**			
Excédent brut d'exploitation	**10 231 904**	**15 514 461**						
Subventions d'exploitation	60 000	-	Charges financières nettes	11 865 208	12 565 880			
Autre produits ordinaires	1 374 302	920 053	Autres Pertes ordinaires	1 820 595	574 944			
			Dotations aux amort et prov	11 262 395	10 464 394			
Produits de placement	1 599 006	1 539 986	Impôt sur les bénéfices	223 328	282 808	**Résultat des activités ordinaires**	**<11 906 314>**	**<5 913 526>**
Total	**13 265 212**	**17 974 500**	**Total**	**25 171 526**	**23 888 026**			
Résultat des activités ordinaires	<11 906 314>	<5 913 526>	Pertes extraordinaires	-	-	**Résultat net**	**<11 906 314>**	**<5 913 526>**
Total	**<11 906 314>**	**<5 913 526>**	**Total**	**-**	**-**			

VIII.4 Tableau de variation des capitaux propres

En Dinar Tunisien	Solde au 31.12.2022	Résultats reportés	Subvention d'investissement	Quote-part Sub. d'investissement	Résultat de l'exercice	Solde au 31.12.2023
Capital social	40 656 000	-	-	-	-	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	-	-	-	-	<1 000 000>
Réserve légale	4 065 600	-	-	-	-	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	-	-	-	-	1 081 645
Réserves spéciales de réinvestissement	7 000 000	-	-	-	-	7 000 000
Résultats reportés	11 137 101	<5 913 526>	-	-	-	5 223 575
Prime d'émission	14 755 568	-	-	-	-	14 755 568
Prime de fusion	2 965 154	-	-	-	-	2 965 154
Sub. D'investissement	1 416 930	-	1 458 926	<760 834>	-	2 115 022
Capitaux Propres	**82 077 998**	**<5 913 526>**	**1 458 926**	**<760 834>**	**-**	**76 862564**
Résultat de la période	**<5 913 526>**	**5 913 526**	**-**	**-**	**<11 906 314>**	**<11 906 314>**
Total capitaux propres	**76 164 472**	**-**	**1 458 926**	**<760 834>**	**<11 906 314>**	**64 956 250**

VIII.5 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	Valeur brute au 31/12/2022	Acq.	Reclass.	Cessions	Valeur brute au 31/12/2023	Amortiss. et prov cumulés au 31/12/2022	Dotation	Reprise	Amortiss. Cumulés au 31/12/2023
Logiciels	340 163	2 616	-	-	342779	336 108	2 537	-	338645
Fonds de commerce	1 442 928	-	-	-	1 442 928	1 080 317	51 872	-	1 132 189
Total des immobilisations incorporelles	**1 783 091**	**2616**	**-**	**-**	**1 785 707**	**1 416 425**	**54 409**	**-**	**1 470 834**
Terrains	3 171 846	6 976	-	-	3 178 822	593 644	-	-	593 644
Constructions	22 677 085	216 400	53 860	-	22 947 345	14 477 507	408 060	-	14 885 567
ITMOI	102 139 273	3 118 644	547016	-	105 804 933	64 704 365	4 483 346	-	69 187 711
Matériels de transport	2 117 298	160 693	114 241	<314 365>	2 077 868	2 105 214	72 554	<301 999>	1 875769
Inst gén agenc et amé	10 889 451	177 814	3000	-	11 070 265	8 455 406	446 477	-	8 901883
Equipde BR et mat inF	1 807 488	30 424	-	-	1 837 911	1 576 147	89 261	-	1 665408
Immobilisations à statut juridique particulier	4 774 265	585 051	<280 727>	-	5 078 589	3 756 587	71 818	-	3 828404
Immobilisations en cours	2 801 818	906 775	<437 390>	-	3 271 203	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles	**150 378 524**	**5 202 777**	-	**<314 365>**	**155 266 936**	**95 668 870**	**5 571 515**	**<301 998>**	**100 938 386**
	152 161 615	**5 205 393**	**-**	**<314 365>**	**157 052 643**	**97 085 295**	**5 625 924***	**<301 998>**	**102 409 220**

* ***Il est à noter que ce montant tient compte des dotations de l'exercice capitalisées au niveau des charges à répartir s'élvant à 340 560 DT***

VIII.6 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing :

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Remboursement 2023	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à - 1 an	Total des paiements restants au 31/12/2023	Charges d'intérêts à payer	Total restant du	Taux d'intérêt mensuel
2 023	3291403	MiniBus	585 051	37 073	454 895	93 083	547 978	185 901	733 879	1,1%
	Total		**585 051**	**37 073**	**454 895**	**93 083**	**547 978**	**185 901**	**733 879**	

VIII.7 Tableau de variation des emprunts :

	Solde au 31.12.2022			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2023		
Emprunts	**Total Fin de période**	**Échéance à +1 an**	**Échéance à -1 an**	**Additions**	**Règlement échéances**	**Total Fin de période**	**Échéance à +1 an**	**Échéance à -1 an**
EMPRUNT UBCI 1 066 666.COV19	366 667	-	366 667		233 333	133 333	-	133 333
EMPRUNT BNA 8000 0000	1 055 404	-	1 055 404		1 055 404	-	-	-
EMPRUNT BNA 2 164 000	2 164 000	1 731 200	432 800		432 800	1 731 200	1 298 400	432 800
EMPRUNT BIAT 1500000.0	1 500 000	1 200 000	300 000		150 000	1 350 000	900 000	450 000
EMPRUNT ATTIJARI 700 0000	98 969	-	98 969		98 969	-	-	-
EMPRUNT ATTIJARI 1 082.000	1 082 000	903 514	178 486		147 629	934 371	708 029	226 342
EMPRUNT BHKAR 1370.000 1ERTRAN	1 016 566	888 691	127 876		63 278	953 288	755 427	197 861
EMPRUNT BHKAR400.000 11EMETRAN	297 773	260 606	37 167		18 380	279 393	221 779	57 614
EMPRUNT BHKAR 500.0003EME TRAN	364 569	317 899	46 670		23 875	340 694	268 482	72 212
EMPRUNT BHKAR 400.0002EME TRAN	296 808	259 472	37 336		18 475	278 332	220 563	57 770
EMPRUNT BHKAR 400.000 5EME TRAN	296 808	259 472	37 336		18 475	278 332	220 563	57 770
EMPRUNT BHKAR 2700.0004EME TRAN	2 003 452	1 751 435	252 018		124 709	1 878 743	1 488 798	389 945
EMPRUNT BHKAR 560.000 6EME TRAN	408 318	356 047	52 270		25 866	382 452	301 575	80 878
EMPRUNT BHKAR 365.000 7EME TRAN	270 837	236 768	34 069		16 859	253 978	201 263	52 715
EMPRUNT BHKAR 275.000 8EME TRAN	204 055	178 387	25 668		12 702	191 353	151 637	39 717
EMPRUNT BHKAR 822.000 9EME TRAN	609 940	533 215	76 725		37 967	571 973	453 256	118 717
EMPRUNT BHKAR 200.000 10EMETRAN	148 886	130 303	18 583		9 190	139 696	110 889	28 807
EMPRUNT BHKAR 358.000 12EMETRAN	266 507	233 243	33 264		16 450	250 057	198 492	51 565
EMPRUNT BHKAR 456.000 01/2470	195 878	112 956	82 922		40 668	155 211	23 436	131 775
EMPRUNT BHKAR 214.000 02/2470	93 168	53 938	39 230		29 321	63 847	11 248	52 599
EMPRUNT BHKAR 461.000 03/2470	202 201	117 310	84 891		41 501	160 700	24 518	136 183
EMPRUNT BHKAR 771.000 04/2470	339 370	197 092	142 278		69 518	269 852	41 235	228 617
EMPRUNT BHKAR 568.000 05/2470	280 852	163 928	116 924		56 974	223 877	34 475	189 402
EMPRUNT BHKAR 284205	172 539	81 084	91 455		72 317	100 222	-	100 222
EMPRUNT BHKAR 510443	344 317	217 645	126 672		100 778	243 539	111 174	132 365

EMPRUNT BHKAR 3 820.000	3 820 000	3 319 436	500 564		244 567	3 575 433	2 770 992	804 441
EMPRUNT BHKAR 408353.726	213 008	-	213 008		213 008	-	-	-
EMPRUNT BHKAR 63292.332	33 015	-	33 015		33 015	-	-	-
EMPRUNT BHKAR 85759.014	43 822	-	43 822		43 822	-	-	-
EMPRUNT BHKAR 510443.264	173 902	-	173 902		173 902	-	-	-
EMPRUNT AMEN B 2500000.000	194 032	-	194 032		194 032	-	-	-
EMPRUNT AMENB198000	198 000	-	198 000		-	198 000	-	198 000
EMPRUNT AMEN B 500/2175	392 857	321 429	71 429		71 429	321 429	250 000	71 429
EMPRUNT AMEN B 800/2175	685 714	571 429	114 286		114 286	571 429	457 143	114 286
EMPRUNT AMEN B 800II/2175	685 714	571 429	114 286		114 286	571 429	457 143	114 286
EMPRUNT STB 36978	31 696	26 413	5 283		3 962	27 734	21 130	6 603
EMPRUNT STB 5400	3 276 315	2 016 194	1 260 121		1 008 097	2 268 218	1 008 097	1 260 121
EMPRUNT STB 27439.142	23 323	19 207	4 116		3 088	20 235	15 091	5 145
EMPRUNT STB 5 200.000	371 429	-	371 429		371 429	-	-	-
EMPRUNT STB 1000	950 000	733 333	216 667		166 667	783 333	533 333	250 000
EMPRUNT STB 1164	1 164 000	931 200	232 800		174 600	989 400	698 400	291 000
EMPRUNTO.ASS.RESTR STB	5 926 000	5 555 625	370 375		-	5 926 000	4 074 125	1 851 875
Total Emprunts en DT	**32 262 710**	**24 249 898**	**8 012 812**	**0**	**5 845 626**	**26 417 084**	**18 030 693**	**8 386 391**

X. Engagement hors bilan

X. 1 Engagements donnés : Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés et non échus au 31 décembre 2023 est 20.782.782 DT.

X. 2 Engagements donnés au profit des sociétés du groupe

SOMOCER a donné des cautions solidaires au profit des sociétés du groupe notamment SOMOSAN, SOTEMAIL, SMC et ABC (cf. note VII.6)

X. 3 Engagements donnés relatifs aux emprunts *(cf. le tableau suivant)*

Nature du crédit	Montant du crédit (En DT)	Banque	
Crédits de gestion	25 850 000	**STB**	
CMT STB 347	347 000	**STB**	Titre Foncier n° 70 048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m²
			Titre foncier n° 70 046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m²
CMT STB 900	900 000	**STB**	Titre foncier n° 70 047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m²
CMT STB 220	220 000	**STB**	Terrain situé à Menzel El Hayet d'une superficie de 77 600 m², objet de deux actes SSP Enregistrés à Zermeddine le 22.06.99 à distraire du titre foncier n° 215 100
CMT STB 232	232 000	**STB**	Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 40 000 m², objet d'un acte notarié enregistré le 19.01.95 à distraire du titre foncier n° 215 100
CMT STB 880	880 000	**STB**	Terrain sis à Menzel El Hayet d'une superficie d 28 890 m², objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18.12.84 et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15.04.87 à distraire du titre foncier n° 215100
CMT STB 356	356 000	**STB**	Terrain sis à Menzel El Hayet Zeramdine, nommé Souk Essaydi, sous le n° 50557 Monastir, superficie 9 684 m²
CMT STB 172	172 000	**STB**	
CMT STB 5200	5 200 000	**STB**	
CMT STB 5 926	5 926 000	**STB**	
	40 083 000		
Crédit de gestion	4 250 000	**AB**	
CMT AMEN BANK 2500	2 500 000	**AB**	
	6 750 000		
Crédit de gestion	7 700 000	**BNA**	
CMT 1540	1 540 000	**BNA**	
CMT 2000	2 000 000	**BNA**	
CMT 1000	1 000 000	**BNA**	
CMT 1000	1 000 000	**BNA**	
CMT 8000	8 000 000	**BNA**	
	21 240 000		
Crédit de gestion	5 020 000	**UIB**	
	5 020 000		
Crédit de gestion	2 490 000	**BIAT**	
	2 490 000		
Crédit de gestion	5 700 000	**ATTIJARI BANK**	
	5 700 000		
CMT 1 066	1 066 666	**UBCI**	
	1 066 666		
CMT 1 500	0	**BIAT**	
	0		
Total général	**82 349666**		

X. 4 Engagements reçus *(cf. le tableau suivant)*

Type d'engagements	Valeur totale	Contrepartie	Observation
Hypothéque titre 3270 Bizerte	1 200 000	Ben Rjeb	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothéque terrain agricole	1 400 000	Ghadab	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothéque titre 30399 Monastir	5 000 000	NAGUEZ	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothéque titre 110789 Monastir	1 000 000	NAGUEZ	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Nantissement fond de commerce	250 000	TURKOISE	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothéque titre 104481 Tunis	150 000	TURKOISE	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothéque titre 97538 Monastir	453 787	GLC	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothéque titre 27317 Gabes	150 000	DELTA CERAM	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Total général	**9 603 787**		

XI. Note sur les évènements postérieurs à la clôture

*XI.*1 Contrôle douanier

La Société a fait l'objet en 2024 d'un contrôle douanier à la suite duquel un montant de 84 millions de dinars a été réclamé. A la date d'arrêté des présents états financiers, la société a procédé à la justification d'un montant de 75,5 millions de dinars auprès de la douane. Des provisions pour risques et charges ont été constituées, en 2023, afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la société suite à ce contrôle. Le degré d'incertitude grevant l'estimation des montants provisionnés n'est pas négligeable eu égard aux circonstances actuelles.

Il est à noter que la société a déjà fait objet d'un contrôle douanier en 2022 qui a abouti à la conclusion d'un accord avec les services de douanes pour le paiement d'un montant de 3,7 millions de dinars totalement provisionné.

Par ailleurs, la société a fait l'objet d'une décision de gel des comptes bancaires en date du 12 avril 2024. Cette décision a été levée en date du 9 mai 2024 suite à la nomination d'un mandataire judiciaire par le pôle financier en date du 3 mai 2024.

*XI.*2 Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOMOCER a convenu, le 19 mars 2024, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 46.189 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 443 mille dinars au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, aucun autre évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

TROISIEME CHAPITRE

Etats Financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport Général

Tunis le 22 juillet 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de La Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou «société») et de ses filiales («Groupe SOMOCER»), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de 33.571.655 DT, y compris le résultat consolidé déficitaire de l'exercice qui s'élève à 24.763.285 DT.

A notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe SOMOCER au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1) Ainsi qu'il en fait mention dans la note V.3, la participation dans le capital de la Société Moderne Sanitaire (« SOMOSAN ») de 27% (d'un montant de 3.325 mille DT) a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le management juge que le Groupe n'exerce plus de contrôle effectif sur cette société. Cette participation n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Nous estimons, qu'au vu de l'examen de la performance historique et la situation financière de cette société, une provision pour dépréciation devrait être constatée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable estimée. Par ailleurs, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le bien fondé de la décision d'exclusion de SOMOSAN du périmètre de consolidation.

2) Des participations dans le capital social des sociétés EL AKKAR, ARGILES MEDNINE, SAPHIR INTERNATIONAL TRADING, TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC («LTD KIT») et Media plus pour des pourcentages de participations respectifs de 50% (d'un montant de 75 mille DT provisionné à hauteur de 25 mille DT), 40% (d'un montant de 26 mille DT totalement provisionné), 100% (d'un montant de 575 mille DT), 99% (d'un montant de 214 mille DT totalement provisionné) et 75% (d'un montant de 75 mille DT) ont été exclues du périmètre de consolidation et ce, du fait de l'absence d'une information financière fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2023. Par ailleurs, une participation de 3 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé (à défaut d'information fiable quant à la structure de capital de cette société).
Le management de la société estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du fait de leur

caractère jugé non significatif et du fait que la majorité de ces sociétés sont en arrêt d'activité. En l'absence d'information financière pour ces sociétés au 31 décembre 2023, nous ne pouvons pas apprécier l'impact de l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation sur les états financiers consolidés.

3) La société SOMOCER détient des soldes débiteurs (net des soldes créditeurs) sur les sociétés SOMOSAN et ABC Gros (parties liées) pour des montants respectifs de 2.135 mille DT et 1.120 mille DT. Ces créances n'ont pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Par ailleurs, SOMOCER s'est portée aussi caution solidaire au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires contractés par cette dernière pour un montant en principal de 14.500 mille DT. Étant donné les retards constatés dans le recouvrement de ces créances et les cas des impayés et au vu de l'examen de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'une provision devrait être estimée et constatée au niveau des états financiers en couverture au risque de défaut potentiel lié à ces créances ainsi qu'au titre de la caution octroyée à SOMOSAN.

4) L'examen des créances clients détenues par des filiales du Groupe, au 31 décembre 2023 a révélé l'existence des points suivants :

- La société Abdennadher Bricolage Centre («ABC») détient des créances douteuses et non provisionnées pour un montant de 2.183 mille DT dont 909 mille DT font l'objet d'actions en justice en cours.
- La société «SOMOCER NEGOCE SARL» détient des créances douteuses et non provisionnées dans ses comptes pour un montant de 2.790 mille DT.
- La société «3S trading -SARL» détient des créances douteuses et non provisionnées dans ses comptes pour 191 mille DT.

Etant donné l'ancienneté de ces créances, le rythme de recouvrement et les paiements subséquents, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier leur caractère recouvrable ou pas.

5) L'examen de la provision sur stocks à la date de clôture de l'exercice 2023 de la société ABC nous a permis de constater l'existence d'un stock dormant pour un montant 923 mille DT nécessitant ainsi un complément de provision de l'ordre de 676 mille DT à constater dans les comptes du Groupe.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris

dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

d) <u>Evaluation des créances clients</u>

Les créances clients figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 129.924 mille DT et provisionnées à hauteur de 20.488 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, les sociétés du Groupe déterminent à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

e) <u>Evaluation des stocks</u>

Les stocks, figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 85.087 mille DT et provisionnés à hauteur de 2.263 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note IV.4 aux états financiers consolidés, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si elle est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La Note II qui fait état des difficultés financières et opérationnelles rencontrées par les sociétés du Groupe courant les années 2022 et 2023 et qui étaient à l'origine des pertes enregistrées en 2022 et 2023 qui s'élèvent respectivement à 13.824 mille DT et 24.763 mille DT. Par ailleurs, SOMOCER, ABC, SOTEMAIL, SOMOCER Négoce, SOMOCER Transport et S.M.C ont fait l'objet d'une décision de gel de leurs comptes bancaires en date du 12 avril 2024. Ce gel a été levé le 09 mai 2024 pour SOMOCER et ABC et le 5 juin 2024 pour les autres sociétés à la suite de la désignation par le tribunal de première instance de Monastir d'un mandataire de justice chargé de la gestion de ces sociétés jusqu'à la levée de l'administration judiciaire. Le management nous a confirmé que certaines actions ont été déjà entreprises et d'autres actions sont planifiées afin de redresser la situation financière des sociétés du groupe. Sur la base de ces éléments, le management a établi un business plan et un plan prévisionnel de trésorerie pour la période 2024-2027 (pour les sociétés SOMOCER, SOTEMAIL et SOMOCER Négoce) et sur lequel il estime que les sociétés du Groupe seront en

mesure d'honorer leurs engagements financiers. Il est à noter que compte tenu du niveau élevé de leurs endettements, la capacité des sociétés du Groupe à honorer leurs engagements reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan.

- La note XI.1 des états financiers, qui fait état du contrôle douanier dont a fait l'objet SOMOCER début l'année 2024. La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à contrôle. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées.

- La société ABC a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi, en matière d'impôts, droits et taxes, portant sur l'exercice 2015, 2016, 2017 et 2018 et ayant abouti à une taxation d'office de l'ordre de 282 mille DT. La société compte avoir recours en justice en formulant son opposition quant aux résultats du contrôle fiscal avec des éléments fort défendables. Elle a constitué, à ce titre, une provision pour un montant de 164 mille DT permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à cette taxation. Les procédures judiciaires liées à cette affaire avec l'administration fiscale sont toujours en cours à la date du présent rapport, et l'issue finale ne peut pas ainsi être déterminée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Application de l'article 420 du code de commerce

Compte tenu des difficultés financières auxquelles les sociétés SOMOCER et SOTEMAIL sont confrontées et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce, nous avons demandé aux directions générales et aux conseils d'administration de ces deux sociétés des éclaircissements relatifs aux actions qu'ils comptent entreprendre face à cette situation. La réponse du management est décrite dans le paragraphe d'observation ci-haut et au niveau de la note II aux états financiers.

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF	CRG Audit
Ahmed SAHNOUN	Chiraz DRIRA

Etats financiers consolidés

Bilan consolidé au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	*Note*	*2023*	*2022*
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		7 355 405	7 304 142
Moins : amortissements		<4 448 285>	<4 312 351>
	IV.1	**2 907 120**	**2 991 791**
Immobilisations corporelles		260 527 413	250 982 958
Moins : amortissements et provisions		<146 769 518>	<136 741 255>
	IV.2	**113 757 895**	**114 241 703**
Immobilisations financières		17 504 226	14 851 170
Moins : provisions		<3 693 087>	<2 074 012>
	IV.3	**13 811 139**	**12 777 158**
Autres actifs non courants	IV.4	16 106 066	14 329 375
Total des actifs non courants		**146 582 220**	**144 340 027**
Actifs courants			
Stocks		85 086 839	94 794 357
Moins : provisions		<2 263 021>	<1 794 035>
	IV.5	**82 823 818**	**93 000 322**
Clients et comptes rattachés		129 923 746	111 820 310
Moins : provisions		<20 488 481>	<18 802 828>
	IV.6	**109 435 265**	**93 017 482**
Autres actifs courants		38 526 559	45 013 387
Moins : provisions		<2 090 894>	<1 869 781>
	IV.7	**36 435 665**	**43 143 606**
Placements courants & autres actifs financiers	IV.8	14 301 528	10 521 293
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	3 218 370	598 159
Total des actifs courants		**246 214 646**	**240 280 862**
Total des actifs		***392 796 866***	***384 620 889***

Bilan consolidé au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	*Note*	*2023*	*2022*
Capitaux propres			
Capital social		40 656 000	40 656 000
Réserves consolidées		4 605 601	16 438 788
Capitaux propres - part du Groupe		**45 261 601**	**57 094 788**
Intérêts minoritaires		13 073 339	15 260 812
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		**58 334 940**	**72 355 600**
Résultat de l'exercice - part du Groupe		<21 107 779>	<11 866 028>
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires		<3 655 506>	<1 957 674>
Total des capitaux propres consolidés	IV.10	**33 571 655**	**58 531 898**
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges		5 794 232	4 396 015
Emprunts	IV.11	29 494 116	40 499 594
Autres passifs non courants	IV.12	70 237 912	41 821 949
Total des passifs non courants		**105 526 260**	**86 717 558**
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	67 206 371	51 770 078
Autres passifs courants	IV.14	28 095 871	45 963 811
Autres passifs financiers	IV.15	119 984 932	104 721 316
Concours bancaires	IV.16	38 411 777	36 916 228
Total des passifs courants		**253 698 951**	**239 371 433**
Total des passifs		**359 225 211**	**326 088 991**
Total des capitaux propres et passifs		***392 796 866***	***384 620 889***

Etat de Résultat consolidé au 31 décembre 2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	2 023	2 022
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	129 856 144	152 791 358
Autres produits d'exploitation	V.2	1 352 839	1 418 890
Total des produits d'exploitation		***131 208 983***	***154 210 248***
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis & encours	V.3	<3 941 729>	<4 690 220>
Achats consommés	V.4	<70 228 501>	<79 867 384>
Charges de personnel	V.5	<22 457 846>	<24 607 185>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	<23 604 589>	<21 103 648>
Autres charges d'exploitation	V.7	<12 783 304>	<18 134 502>
Total des charges d'exploitation		***<133 015 969>***	***<148 402 939>***
Résultat d'exploitation		***<1 806 986>***	***5 807 309***
Charges financières nettes	V.8	<20 917 464>	<20 429 914>
Revenus des placements		1 948 336	1 888 768
Autres gains ordinaires	V.9	806 542	578 197
Autres pertes ordinaires	V.10	<4 184 793>	<1 274 276>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		***<24 154 365>***	***<13 429 916>***
Impôt sur les sociétés		<608 920>	<393 786>
Résultat net de l'exercice		***<24 763 285>***	***<13 823 702>***
Résultat de l'exercice - part du Groupe		***<21 107 779>***	***<11 866 028>***
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires		***<3 655 506>***	***<1 957 674>***

Etat de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2023

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2023	***2022***
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net consolidé	<24 763 285>	<13 823 702>
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	23 604 589	19 618 821
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations	<92 000>	-
Q-part des subv. d'inves. inscrites en résultat	<760 833>	<175 330>
Variation des stocks	9 707 517	<869 612>
Variation des créances	<18 103 436>	6 898 582
Variation des autres actifs	6 486 828	<14 945 382>
Variation des fournisseurs d'exploitation	15 436 293	15 486 138
Variation des autres dettes	<5 658 986>	5 969 694
Encaissements/décaissement sur placements courants (nets)	<3 780 234>	<6 331 686>
Escompte commercial	3 054 662	3 403 612
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	***5 131 115***	***15 231 135***
Flux de trésorerie liés à l'investissement		
Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp & Incorp et charges reportées	<19 432 124>	<8 303 986>
Encaissement suite à la cession d'Imm. Corp & Incorp	104 367	-
Décaissement pour l'acquisition d'Imm. Financières	<2 653 056>	239 078
Flux de trésorerie affectés à l'investissement	***<21 980 813>***	***<8 064 908>***
Flux de trésorerie liés au financement		
Opérations sur le capital	<895 051>	<423 554>
Encaissement des subventions d'investissement	1 458 926	
Encaissements/Remboursement des emprunts (net)	17 410 485	<13 423 989>
Flux de trésorerie générés par les/(affectés aux) opérations de financement	***17 974 360***	***<13 847 543>***
Variation de trésorerie	***1 124 662***	***<6 681 316>***
Trésorerie au début de l'exercice	***<36 318 069>***	***<29 636 753>***
Trésorerie à la clôture de l'exercice	***<35 193 407>***	***<36 318 069>***

Notes aux
Etats financiers consolidés

I. Présentation du groupe «SOMOCER»

Le Groupe «SOMOCER» est composé de la Société Moderne de Céramique «SOMOCER» société mère et de ses filiales «SOTEMAIL», «A.B.C», «SOMOCER NEGOCE», «SMC», «3S Trading», «Idéale transport» et la «Société Périmètre de gestion».

1. Structure juridique du groupe

Les sociétés composant le Groupe SOMOCER sont les suivantes :

- **SOMOCER** (Société Moderne de Céramique) : La Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou «société») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 3 juillet 1985. Son capital s'élève au 31 décembre 2023 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, du grès et des baignoires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel Hayet.
- **SOTEMAIL** (Société Tunisienne d'Email) **:** La Société Tunisienne d'Email S.A («SOTEMAIL» ou «société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2023 à 34.513.514 DT divisé en 34.513.514 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication des émaux de carreaux de céramiques, carreaux de faïence, grés et décorations ainsi que tous produits d'articles sanitaires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.
- **ABC** : La société Abdennadher Bricolage Center «ABC» est une société à responsabilité limitée créée en 1995 ayant son siège à Ain Zaghouane - Route de La Marsa - Tunis. Son capital s'élève au 31 décembre 2023 à 6.750.000 DT. Il est divisé en 675.000 parts sociales de valeur nominale de 10 DT chacune. Son objet principal consiste dans la vente en détail des articles sanitaires, de quincaillerie et de céramique.
- **SOMOCER NEGOCE** : La société «SOMOCER NEGOCE» est une société à responsabilité limitée créée en octobre 2007 et ayant son siège à Menzel Hayet. Son capital social s'élève au 31 décembre 2023 à 3.000.000 DT, divisé en 30.000 parts sociales de 100 DT chacune. Son objet principal consiste dans l'exportation et l'importation de marchandises et de produits ainsi que tout genre d'opérations de négoce international et de courtage.

- **SMC** (Société Moderne de Conditionnement) **:** La société «SMC SA» est une société anonyme créée en 2017 avec un capital social de 760.000 DT. La société a pour objet le façonnage, l'impression des cartons et fabrication des palettes en bois.
- **3S TRADING :** La société «3S TRADING» est une société à responsabilité limitée créée en janvier 2018 avec un capital social de 1.100.000 dinars qui est composé de 1.100 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 100 dinars. Elle est détenue à raison de 90% par SOMOCER et 10% par SOTEMAIL. La société a pour objet l'importation, l'exportation de tous produits ou marchandises, ainsi que tous genres d'opérations de courtage et de négoce international.
- **SOMOCER transport :** La société «SOMOCER de transport» est une société à responsabilité limitée créée en décembre 2019 avec un capital social de 1.704.000 dinars qui est composé de 170.400 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars. Elle

est détenue à raison de 39,7% par SOMOCER et 58,5% par SOTEMAIL et 1,8% par SMC SA. La société a pour objet le transport de matières premières, produits ou marchandises.

- **Société périmètre de gestion :** La société «Périmètre de gestion» est une société à responsabilité limitée créée en décembre 2020 avec un capital social de 12.810.000 dinars qui est composé de 1.281.000 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars. Elle est détenue à raison de 99,95% par SOMOCER et 0,05% par SOTEMAIL. La société a pour objet la gestion des actifs du groupe.

Sur le plan fiscal, toutes les sociétés sont soumises aux règles du droit commun.

Participations et organigramme du groupe

Les participations de «SOMOCER» dans les filiales se détaillent comme suit :

- «SOMOCER» détient 21.948.821 actions sur les 34.513.514 actions formant le capital de la société SOTEMAIL, soit 63,59 %. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

- «SOMOCER» détient 523.847 parts sur les 675.000 parts sociales formant le capital de la société A.B.C. Par ailleurs, SOTEMAIL détient 147.867 parts sociales du capital de la société ABC, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER dans ABC à 91.41%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

- «SOMOCER» détient 19.900 parts sur les 30.000 parts sociales formant le capital de la société SOMOCER NEGOCE. Par ailleurs, SOTEMAIL détient 10 100 parts sociales du capital de cette société, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 87.54%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

- «SOMOCER» détient 44.000 parts sur les 76.000 parts sociales formant le capital de la société SMC. Par ailleurs, SOTEMAIL et SOMOCER Négoce détiennent 21.000 parts sociales et 980 parts sociales du capital de cette société respectivement, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 58.01%. Par ailleurs, cette filiale est contrôlée de fait par le Groupe et ce, à travers la désignation des organes d'administration et de direction et aussi à travers la prise des décisions stratégiques et les liens économiques entre les activités des différentes sociétés du Groupe (SOMOCER, SOTEMAIL sont les clients exclusifs de SMC).
- «SOMOCER» détient 1.000 parts sur les 1.100 parts sociales formant le capital de la société 3S Trading. Par ailleurs, SOTEMAIL détient 100 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 96,64%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par SOMOCER.
- «SOMOCER» détient 67.700 parts sur les 170.400 parts sociales formant le capital de la société Somocer transport. Par ailleurs, SOTEMAIL détient 99.700 parts sociales et la société SMC détient 3.000 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 77,6%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par SOMOCER.
- «SOMOCER» détient 1 280 400 parts sur les 1 281 000 parts sociales formant le capital de la Société Périmètre de Gestion. Par ailleurs, SOTEMAIL détient 600 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 99,98%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par SOMOCER.

Société	*Position*	*Capital social*	*Pourcentage d'intérêt 2023*	*Méthode de consolidation*
SOMOCER	Mère	40 656 000	100,00%	Intégration globale
SOTEMAIL	Filiale	34 513 514	63,59%	Intégration globale
ABC	Filiale	6 750 000	91,41%	Intégration globale
SOMOCER négoce	Filiale	3 000 000	87,54%	Intégration globale
SMC	Filiale	760 000	58,01%	Intégration globale
3S TRADING	Filiale	1 100 000	96,64%	Intégration globale
SOMOCER transport	Filiale	1 704 000	77,6%	Intégration globale
SPG	Filiale	12 810 000	99,98%	Intégration globale

2. *Sociétés exclues du périmètre de consolidation*

Les participations suivantes ont été exclues du périmètre de consolidation et ce en raison de l'absence d'information comptable fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2023 :

- Participation dans la société EL AKKAR de 75 mille DT (soit 50% du capital social). Cette participation est provisionnée à hauteur de 25 mille DT.
- Participation dans la société ARGILES MEDNINE de 26.4 mille DT (soit 40% du capital social). Cette participation est totalement provisionnée.
- Participation dans la société SAPHIR INTERNATIONAL TRADING de 575 mille DT (soit 100% du capital social).
- Participation dans la société libyenne SANILIT de 1.350 mille DT (soit 20% du capital social). Etant provisionnée à 100%, l'inclusion de cette société dans le périmètre de consolidation et l'application de la méthode de mise en équivalence n'auront pas d'impact sur les états financiers consolidés.
- Participation dans la société TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC de 214 mille DT (soit 99% du capital social).
- Participation dans la société Media plus de 75 mille DT (soit 75% du capital social)

Par ailleurs, une participation de 3 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé en l'absence d'information fiable quant à la structure de capital de cette société.

Enfin, la société moderne sanitaire («SOMOSAN») dans laquelle le Groupe SOMOCER détient une participation de 3.325 mille DT (27% du capital social) a été exclue du périmètre de consolidation. En fait le management estime que le Groupe n'a plus de contrôle effectif au niveau de cette société.

Le management estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation ne devrait pas avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés, étant donné que la majorité de ces sociétés sont dormantes et des provisions pour dépréciation des titres de participation ont été constituées.

II. Faits marquants de l'exercice

Les sociétés du groupe SOMOCER ont connu des difficultés opérationnelles et financières courant les exercices 2022 et 2023 qui ont impacté négativement les performances et la situation financière du groupe. Ces difficultés sont dues à diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;

- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaines d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières première au niveau mondial ;

- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes enregistrées par le groupe SOMOCER en 2023 et 2022 s'élevant respectivement à 24.763 mille DT et 13.824 mille DT ;

Face à cette situation, les sociétés du groupe ont entrepris un nombre d'actions afin de redresser leurs situations financières. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions tenues courant 2023 avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales

- Elargissement de la gamme des produits du groupe (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier;

- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants;

- Identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement;

- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires.

- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances 2023 et 2024 pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale;

- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Sur la base de ces éléments, le management du groupe SOMOCER a établi un business plan pour la période 2024-2027 (pour les sociétés SOMOCER, SOTEMAIL et SOMOCER Négoce) et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière.

III. Méthodes et modalités de consolidation

1. Méthodes de consolidation

Etant donné que toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SOMOCER, la méthode de consolidation retenue pour les huit filiales est celle de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

3. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 relative aux états financiers consolidés, et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés.

IV. Principes, règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes appliquées par le Groupe SOMOCER sont présentées au niveau de la politique comptable de la société SOMOCER. Dans ce qui suit, nous effectuons une présentation sommaire des principes et règles les plus importants :

1. *Principes de base*

Les états financiers consolidés du Groupe SOMOCER sont préparés en conformité avec les normes comptables tunisiennes. Ils sont préparés selon les conventions établies par le système comptable des entreprises.

2. *Ecarts d'acquisition*

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits en déduction des actifs dans la même rubrique des écarts d'acquisition positifs et repris en résultat de la façon suivante :

(a) Le montant de l'écart d'acquisition n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systémique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et

(b) Le montant de l'écart résiduel doit être comptabilisé immédiatement en produits sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (Impairement) éventuelle.

Le gain ou la perte de cession d'une entité inclut le solde non amorti de l'écart d'acquisition relatif à l'entité cédée.

3. *Immobilisations*

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	Entre 2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

4. Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

5. Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.
Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

6. Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

7. Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée et de l'unité de cogénération, de l'unité monocuisson (Grès) et de l'unité monoporose (faïence) : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

8. Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

9. Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés du Groupe sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

11. Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

3. Classification :

Les placements à court terme :

Sont classés dans cette catégorie, les placements que le Groupe n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme :

b- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Les titres de participations détenues dans les filiales sont éliminés en consolidation.

c- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que le Groupe a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

4. Evaluation :

Les placements à court terme :

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme :

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

12. Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

13. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinar tunisien («DT») selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours).

L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

V. Notes relatives au bilan

V.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Logiciels	599 602	576 776
Fonds de commerce Somocer	328 000	328 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	3 636 399	3 636 399
Fonds de commerce Hammamet	1 661 250	1 661 250
Fonds de commerce Hachicha Plus	14 185	14 185
Fonds de commerce SPG	28 437	-
Ecart d'acquisition (goodwill)	1 087 532	1 087 532
Total des immobilisations incorporelles brutes	**7 355 405**	**7 304 142**
Amortissements cumulés	<3 360 753>	<3 224 819>
Prov. Dépréciation de l'écart d'acquisition (goodwill)	<1 087 532>	<1 087 532>
Total des immobilisations incorporelles nettes	**2 907 120**	**2 991 791**

V.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Terrains	8 458 583	6 331 607
Constructions	42 743 601	42 433 447
Installations techniques matériels et outillage	163 059 509	157 655 079
Matériels de transport	6 619 204	6 608 313
Installations générales, agencements et aménagements	20 004 734	19 618 188
Mobiliers et matériels de bureau et matériels informatiques	2 874 136	2 828 046
Immobilisations en cours	4 155 145	2 853 317
Immobilisations à statut juridique particulier	12 612 501	12 654 961
Total des immobilisations corporelles brutes	**260 527 413**	**250 982 958**
Amortissements cumulés	<146 175 873>	<136 147 610>
Provision pour dépréciation	<593 645>	<593 645>
Total des immobilisations corporelles nettes	**113 757 895**	**114 241 703**

V.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	% de détention	Déc.2023	Déc.2022
Titres BTS	0.07%	10 000	10 000
Titres SOTEX Algérie	N/A	3 038	3 038
Titres Argile Médenine	40%	26 400	26 400
Titres SANILIT	20%	1 350 000	1 350 000
Titres INCOMA	9.18%	1 836 172	1 836 172
Titres SANIMED	12,6%	3 253 000	568 226
Titres Saphir International Trading	100%	575 000	575 000
Titres SOMOSAN	27%	3 325 000	3 250 000
Titres El Akkar	50%	75 000	75 000
Titres STB	N/A	143 600	98 600
Titres TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC	99%	214 130	214 130
Prêt AB Corporation		3 740 292	3 769 136
Personnel, prêts à plus d'un an		153 872	177 998
Dépôts et cautionnements		2 723 722	2 822 470
Media plus	75%	75 000	75 000
Total des immobilisations financières brutes		**17 504 226**	**14 851 170**
Provisions pour dépréciation		<3 693 087>	<2 074 012>
Total des immobilisations financières nettes		**13 811 139**	**12 777 158**

V.4 Autres actifs non courants (En DT)

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Frais préliminaires	18 417 225	13 469 223
Charge à répartir	22 644 447	18 579 459
Actifs d'impôts différés	113 576	253 083
Autres actifs non courants bruts	**41 175 248**	**32 301 765**
Amortissements & résorptions	<25 069 182>	<17 972 390>
Autres actifs non courants nets	**16 106 066**	**14 329 375**

V.5 Stocks (En DT)

Les stocks se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Matières premières	34 561 472	41 820 063
Consommables et pièces de rechange	4 282 266	4 155 703
Produits finis	41 556 045	42 399 367
Marchandises	4 687 056	6 419 224
Total des stocks bruts	**85 086 839**	**94 794 357**
Provision pour dépréciation des stocks	<2 263 021>	<1 794 035>
Total des stocks nets	**82 823 818**	**93 000 322**

V.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc.2023**	**Déc.2022**
Clients ordinaires et valeurs à l'encaissement	107 665 387	82 067 843
Clients avoir à établir	5 735 983	14 082 858
Clients douteux ou litigieux	16 522 376	15 669 609
Total des comptes clients bruts	**129 923 746**	**111 820 310**
Provisions pour dépréciation des créances	<20 488 481>	<18 802 828>
Total des comptes clients nets	**109 435 265**	**93 017 482**

V.7 Autres actifs courants (En DT)

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc.2023**	**Déc.2022**
Fournisseurs, avances et acomptes	6 823 739	7 355 070
Personnel, avances et acomptes	406 494	934 012
Etat, impôts et taxes	15 978 451	18 037 979
Débiteurs divers	13 163 232	14 111 352
Charges constatées d'avance	1 057 503	1 790 927
Produits à recevoir	725 064	616 641
Blocage de fonds	104 909	1 945 941
Comptes d'attente	267 167	221 465
Total des autres actifs courants bruts	**38 526 559**	**45 013 387**
Provisions pour dépréciation des AAC	<2 090 894>	<1 869 781>
Total des autres actifs courants nets	**36 435 665**	**43 143 606**

V.8 Placements courants et autres actifs financiers (En DT)

Les placements courants et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc.2023**	**Déc.2022**
Billet de trésorerie AB CORPORATION	3 900 000	2 500 000
Billet de trésorerie ABC GROS	500 000	500 000
Billets de trésorerie SANIMED	4 500 000	258 990
Placements SICAV	4 616 909	6 023 393
Placement à la AFC	5 983	451 035
Placements courants	456 615	197 200
Echéance à moins d'un an sur prêt AB Corporation	322 021	590 675
Total des placements courants & autres actifs financiers	**14 301 528**	**10 521 293**

V.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Valeurs en coffre	274 274	16 342
Banques	2 901 168	530 363
Caisses	42 928	51 454
Total des liquidités et équivalents de liquidités	**3 218 370**	**598 159**

V.10 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres du Groupe SOMOCER se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Capital social	40 656 000	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	<1 000 000>
Réserve légale	4 065 600	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Réserve spéciale de réinvestissement	7 000 000	7 000 000
Prime d'émission	14 755 569	14 755 569
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Subventions d'investissement	2 115 023	1 416 930
Réserves consolidées	<26 377 390>	<13 846 110>
Total des CP avant résultat- part du groupe	**45 261 601**	**57 094 788**
Intérêts minoritaires	13 073 339	15 260 812
Total des CP avant résultat de l'exercice	**58 334 940**	**72 355 600**
Résultat de l'exercice - part du groupe	<21 107 779>	<11 866 028>
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires	<3 655 506>	<1 957 674>
Total des capitaux propres consolidés	**33 571 655**	**58 531 898**

V.11 Emprunts (En DT)

Les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Emprunt ATTIJARI	1 457 591	1 879 609
Emprunt AB	1 486 756	1 693 255
Emprunt STB	10 441 744	16 322 124
Emprunt BNA	3 426 945	4 965 543
Emprunt BH	9 833 519	12 422 617
Emprunt BIAT	900 000	1 200 000
Encours leasing à plus d'un an	1 947 561	2 016 446
Total des emprunts	**29 494 116**	**40 499 594**

V.12 Autres passifs non courants (En DT)

Le solde des autres passifs non courants s'élève au 31 décembre 2023 à 70.237.912 DT contre 41.821.949 DT au 31 décembre 2022 et correspond à l'engagement de remboursement de dettes envers l'administration fiscale.

V.13 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Fournisseurs d'exploitation	65 192 760	51 328 845
Fournisseurs d'immobilisation	1 716 011	40 183
Fournisseurs - factures non parvenues	297 600	401 050
Total des fournisseurs	**67 206 371**	**51 770 078**

V.14 Autres passifs courants (En DT)

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Dettes dues au personnel	2 139 120	3 278 443
Dettes sociales et fiscales	19 315 605	35 365 745
Créditeurs divers	73 919	266 279
Obligations cautionnées	2 507 724	2 610 622
Charges à payer	3 771 315	3 213 491
Clients, avances et acomptes	268 539	994 315
Produits constatés d'avance	-	55 267
Actionnaires dividendes à payer	19 649	179 649
Total des autres passifs courants	**28 095 871**	**45 963 811**

V.15 Autres passifs financiers (En DT)

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Échéances à moins d'un an sur emprunts	15 666 390	15 108 900
Encours leasing à moins d'un an	3 325 426	2 876 044
Intérêts courus non échus sur emprunts	1 336 815	615 327
Charge à payer échelle d'intérêt	518 788	-
Préfinancement export	4 280 000	4 365 490
Préfinancement stocks	21 739 226	21 238 470
Billets de trésorerie AGRIMED	4 000 000	-
Billets de trésorerie FCP SALAMETT	1 500 000	-
Mobilisation de créances	747 068	<15 652>
Crédits de financement	20 120 515	16 836 695
Effets escomptés non échus	46 750 704	43 696 042
Total des autres passifs financiers	**119 984 932**	**104 721 316**

V.16 Concours bancaires (En DT)

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2023 à 38.411.777 DT contre 36.916.228 DT au 31 décembre 2022 et correspondent à des découverts bancaires.

VI. Notes relatives à l'état de résultat

VI.1 Revenus (En DT)

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Ventes locales	106 302 404	119 371 107
Ventes en suspension et à l'exportation	17 212 582	26 419 734
Ventes électricité	6 341 158	7 000 517
Total revenus	**129 856 144**	**152 791 358**

VI.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Loyers	131 383	137 848
Subventions d'exploitation	271 756	178 999
Résorption des subventions d'investissements	760 833	175 330
Autres produits d'exploitation	188 867	926 713
Total des autres produits d'exploitation	**1 352 839**	**1 418 890**

VI.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation négative de 3.941.729 DT en 2023 contre une variation négative de 4.690.220DT en 2022.

VI.4 Achats consommées (En DT)

Les achats consommés se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Achats de marchandises consommées	38 456 386	52 015 378
Consommations énergétiques	14 326 537	14 018 717
Autres achats non stockés	14 730 828	6 793 177
Achats consommés de PSF	2 695 425	4 974 804
Achat de sous-traitance	19 325	2 065 308
Total des achats consommés	**70 228 501**	**79 867 384**

VI.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Salaires et compléments de salaires	18 329 833	20 456 125
Charges sociales légales	4 128 013	4 151 060
Total des charges de personnel	**22 457 846**	**24 607 185**

VI.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Dotation aux amortissements des immobilisations	10 630 567	14 778 841
Dotation aux amortissements capitalisées	<773 185>	<1 102 564>
Résorption des frais préliminaires et charges à répartir	8 220 035	3 474 908
Dotations aux provisions	6 753 790	4 802 952
Reprise de provisions	<1 226 618>	<850 489>
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	**23 604 589**	**21 103 648**

VI.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Loyers et charges locatives	1 121 140	823 408
Primes d'assurance	627 596	847 436
Entretien et réparation	1 454 110	1 489 157
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 092 809	3 190 067
Publicité, publications, relations publiques	642 811	748 056
Frais postaux et de télécom.	116 563	123 748
Autres services extérieurs	<203 622>	<351 801>
Transport sur ventes	3 219 407	5 443 233
Voyages et déplacements	252 484	418 446
Missions, Réceptions	499 040	734 509
Dons et subventions	187 798	271 967
Services bancaires et financiers	2 007 003	2 424 310
Impôts et taxes	574 935	734 581
Commissions sur ventes	140 776	3 534 965
Jetons de présence	174 996	492 600
Transfert de charges	<124 542>	<2 790 180>
Total des autres charges d'exploitation	**12 783 304**	**18 134 502**

VI.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Intérêts bancaires et leasing	20 731 479	19 565 772
Escomptes accordés	746 926	540 177
Actualisation des titres de placements	<948 112>	<439 137>
Différences de change nettes	387 171	763 102
Total des charges financières nettes	**20 917 464**	**20 429 914**

VI.9 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Plus-value sur cession des immobilisations	92 000	173 112
Gains sur éléments non récurrents	42 352	36 809
Autres gains ordinaires(*)	672 190	368 276
Total des autres gains ordinaires	**806 542**	**578 197**

(*) Il s'agit principalement des gains de l'amnistie fiscale dont la société a pu bénéficier.

VI.10 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires se sont élevées en 2023 à 4.184.793 DT contre 1.274.276 DT en 2022 et sont composées principalement des pénalités de retard fiscales.

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

VII.1 Conventions de ventes et achats de marchandises ou de services

Le chiffre d'affaires et les achats (hors taxes) réalisés avec les parties liées en 2023 se détaillent comme suit :

En DT	Ventes	Achats
SANIMED	439 327	351 601
AGRIMED	891 786	-
SANIMEUBLE	225 072	180 433
SOMOCER FRANCE 3S	1 181 786	
AB CORPORATION	49 905	745 169
Total	**2 787 876**	**1 277 203**

VII.2 Autres transactions avec les parties liées

- En date du 31 mars 2019, SOMOCER a transformé les créances de la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 3.894.859 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Un nouvel échéancier a été établi en date du 1er janvier 2023, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 2.692.954 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 2.509.198 DT dont 198.905 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 183.756 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 210.015 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- En date du 31 mars 2019, SOTEMAIL a transformé ses créances détenues sur la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 2.410.796 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Un nouvel échéancier a été établi en date du 1er janvier 2023, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 1.553.115 DT dont 123.116 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 113.740 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts

constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 129.993 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société ABC Gros pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023.
- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société « SANIMED » pour un montant total de 2.000.000 DT détaillé comme suit :
    - Un billet de trésorerie de 1.200.00 DT commençant le 28 avril 2023 et échéant le 26 août 2023 avec un taux de de 10,5% par an renouvelable.
    - Un billet de trésorerie de 800.000 DT commençant le 22 mai 2023 et échéant le 19 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.

Le produit d'intérêt constaté par SOMOCER au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023.

- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société « SANIMED » pour un montant de 2.000.000 DT commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable. Ce billet de trésorerie n'a pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023. Le produit d'intérêt constaté par SOTEMAIL au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes.
- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOMOCER pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an. Ce billet de trésorerie n'a pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023. La charge d'intérêt constaté par SOMOCER au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes.

- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOTEMAIL pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an. Ce billet de trésorerie n'a pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023. La charge d'intérêt constaté par SOTEMAIL au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes.

- Une convention a été signée entre SOMOCER NEGOCE et AB CORPORATION où cette dernière reconnaît être débitrice envers SOMOCER NEGOCE pour un montant total de 6.091.242 DT. Elle s'engage à régler cette dette sur une période de 10 ans à un taux d'intérêt de 8%. Les produits financiers générés par cette convention se sont élevés à 487.299 DT hors taxes en 2023.
- Une convention de prestation de services a été conclue en janvier 2019 entre la société SOMOCER NEGOCE et la société AB Corporation et qui porte sur des opérations d'études et assistance en management administratif, juridique, financier et commercial. Les

honoraires facturés par la société AB Corporation à la société SOMOCER NEGOCE s'élèvent à 729.336 DT hors TVA au terme de l'exercice 2023.

- Courant 2019, la société SMC a souscrit à deux billets de trésorerie émis par la société « AB Corporation» pour un montant total de 1.900.000 DT qui se détaillent comme suit :

  - Le premier dont le montant s'élève à 1.000.000 DT a été initialement émis pour une période de 6 mois, commençant le 02 novembre 2019 avec une date d'échéance au 04 mai 2020 avec un taux d'intérêt de 8% par an. Ce billet de trésorerie a été renouvelé, une première fois en 2021 et une deuxième fois en 2022 et une troisième fois en 2023 avec une date d'échéance au 22 mars 2024.Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 74.074 DT.
  - Le deuxième dont le montant s'élève à 900.000 DT a été initialement émis pour une période de 6 mois, commençant le 23 novembre 2019 avec une date d'échéance au 25 mai 2020 avec un taux d'intérêt de 8% par an a été renouvelé une première fois en 2021 et une deuxième fois et une troisième fois en 2023 avec une date d'échéance au 13 mai 2024. Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 66.667 DT.

Les billets de trésorerie mentionnés ci-dessus n'ont pas été remboursés jusqu'à la date du 31 décembre 2023.

- Une convention d'assistance a été conclue entre la société ABC et AB corporation en date du 1er juillet 2010. Ladite convention consiste en l'assistance faite à la société ABC dans les domaines suivants :

  - Secrétariat juridique et contentieux ;
  - Services partagés en comptabilité et en fiscalité ;
  - Contrôle et assistance des systèmes de contrôle interne ;
  - Assistance en matière de choix d'investissement et de financement ;
  - Assistance en matière de contrôle de gestion et des systèmes d'informations.

En contrepartie des prestations ci-dessus mentionnés, il a été convenu que la société ABC paiera un prix mensuel forfaitaire de 15.750 DT (HTVA), en sus des frais de voyage et de séjour, et les dépenses engagées pour des fournitures ou les documents fournis par le prestataire, qui sont toujours facturées, sauf convention contraire. Leur montant est porté à part sur les factures.

A partir du 02/01/2014 ladite convention a été révisée et la société ABC devra désormais payer un prix mensuel forfaitaire de 10.000 DT avec une augmentation annuelle de 5%.

Il est à noter que la charge au titre de l'exercice 2023 s'est élevée à un montant de 186.167 DT HT correspondant aux honoraires de 12 mois sur la base de 15.514 DT HT par mois.

- Le conseil d'administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
  - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
  - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
  - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.

- Un billet de trésorerie émis par la société « SANIMED SA » en date du 24 février 2022 pour un montant de 500.000 DT a été souscrit par la société « ABC SARL ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 8%. Le produit d'intérêts constaté chez la société « ABC SARL » en 2023 s'élève à 40.000 DT.

- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION SA » en date du 1er janvier 2022 pour un montant de 800.000 DT a été souscrit par la société « ABC SARL ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 8%. Le produit d'intérêts constaté chez la société « ABC SARL » en 2023 s'élève à 45.000 DT.

- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION » le 02 janvier 2021 pour un montant de 700.000 DT a été souscrit par la société « ABC ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 8%. Le produit d'intérêts constaté chez la société ABC SARL en 2023 s'élève à 56.000 DT.

- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION » le 14 Décembre 2018 pour un montant de 500.000 DT a été souscrit par la société « ABC ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 9%. Le produit d'intérêts constaté chez la société ABC SARL en 2023 s'élève à 45.000 DT.

VIII. Engagement donnés relatifs aux emprunts

- ***Société SOMOCER***

Nature du crédit	***Montant du crédit (En DT)***	***Banque***	
Crédits de gestion	*25 850 000*	*STB*	
CMT STB 347	*347 000*	*STB*	Titre Foncier n° 70 048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m²
CMT STB 900	*900 000*	*STB*	
CMT STB 220	*220 000*	*STB*	Titre foncier n° 70 046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m²
CMT STB 232	*232 000*	*STB*	
CMT STB 880	*880 000*	*STB*	Titre foncier n° 70 047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m²
CMT STB 356	*356 000*	*STB*	
CMT STB 172	*172 000*	*STB*	Terrain situé à Menzel El Hayet d'une superficie de 77 600 m², objet de deux actes SSP Enregistrés à Zermeddine le 22.06.99 à distraire du titre foncier n° 215 100
CMT STB 5200	*5 200 000*	*STB*	
CMT STB 5926	*5 926 000*		
	40 083 000		
Crédit de gestion	*4 250 000*	*AB*	Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 40 000 m², objet d'un acte notarié enregistré le 19.01.95 à distraire du titre foncier n° 215 100
CMT AMEN BANK 2500	*2 500 000*	*AB*	
	6 750 000		
Crédit de gestion	*7 700 000*	*BNA*	Terrain sis à Menzel El Hayet d'une superficie d 28 890 m², objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18.12.84 et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15.04.87 à distraire du titre
CMT 1540	*1 540 000*	*BNA*	
CMT 2000	*2 000 000*	*BNA*	

Nature du crédit	*Montant du crédit (En DT)*	*Banque*	
CMT 1000	*1 000 000*	*BNA*	foncier n° 215100 Terrain sis à Menzel El Hayet Zeramdine, nommé Souk Essaydi, sous le n° 50557 Monastir, superficie 9 684 m²
CMT 1000	*1 000 000*	*BNA*	
CMT 8000	*8 000 000*		
	21 240 000		
Crédit de gestion	*5 020 000*	*UIB*	
	5 020 000		
Crédit de gestion	*2 490 000*	*BIAT*	
	2 490 000		
Crédit de gestion	*5 700 000*	*ATTIJARI BANK*	
	5 700 000		
CMT 1066	*1 066 666*	*UBCI*	
	1 066 666		
Total général	***82 349 666***		

Société ABC

Banque	*Montant du crédit (En DT)*	Type de l'engagement donné
AMEN BANK	2 500 000	Hypothèque sur le terrain de Ain Zaghouan (Titre foncier n° 80362)
BIAT	1 150 000	
STB	2 700 000	
BTK	1 650 000	
ATTIJARI BANK	1 250 000	
AMEN BANK	*2 785 000*	Nantissement du fonds de commerce sis à Ain Zaghouan (inscrits au registre de commerce sous le n°B121281996)
ATTIJARI BANK	*900 000*	
BIAT	*300 000*	
AMEN BANK	349 216	Cession créance professionnelle
STB	177 286	

- ***Société SOTEMAIL***

Type d'engagements	Valeur totale		Observation
a) Garanties personnelles			
- Cautionnement et autres garanties	**632 809**	**STEG**	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'elecricité et de gaz (STEG)
b) Garanties réelles			
- Hypothèques			
	Montant		
- Nantissements	**1,45 MD**	**BNA**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels

Type d'engagements	Valeur totale		Observation
			Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	0,8 MD	ATTIJARI	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	0,742 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	5 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	2,5 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	2,54 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	1,7 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4,8 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	1,35 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	7,3 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	6,05 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	0,5 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	2,45 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	1,4 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	2,3 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	1,75 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	14,145 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4,8 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	2,8 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	6,855 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	0,145 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,8 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4,4 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	3 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
c) Effet escomptés et non échus et avance sur factures	16,8 MD		

IX. Note sur les évènements postérieurs à la clôture

*IX.*1 Contrôle douanier

La Société SOMOCER a fait l'objet en 2024 d'un contrôle douanier à la suite duquel un montant de 84 millions de dinars a été réclamé. A la date d'arrêté des présents états financiers, la société a procédé à la justification d'un montant de 75,5 millions de dinars auprès de la douane. Des provisions pour risques et charges ont été constituées, en 2023, afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la société suite à ce contrôle. Le degré d'incertitude grevant l'estimation des montants provisionnés n'est pas négligeable eu égard aux circonstances actuelles.

Il est à noter que la société a déjà fait objet d'un contrôle douanier en 2022 qui a abouti à la conclusion d'un accord avec les services de douanes pour le paiement d'un montant de 3,7 millions de dinars totalement provisionné.

Par ailleurs, les sociétés SOMOCER et ABC ont fait l'objet d'une décision de gel de leurs comptes bancaires en date du 12 avril 2024 qui a était levée en date du 09 mai 2024 suite à la nomination d'un mandataire judiciaire par le tribunal de première instance de Monastir. Les sociétés SOTEMAIL, SOMOCER Négoce, SOMOCER Transport et S.M.C ont fait l'objet aussi d'une décision de gel de leurs comptes bancaires en date du 12 avril 2024 qui a était levée en date du 05 juin 2024 suite à la nomination d'un mandataire judiciaire par le tribunal de première instance de Monastir en date du 3 juin 2024.

*XI.*2 Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOMOCER a convenu, le 19 mars 2024, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 46.189 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 443 mille dinars au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOTEMAIL a convenu, le 19 mars 2024, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 34.222 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 92 mille dinars au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, aucun autre évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

Quatrième chapitre

Assemblée Générale Ordinaire

Du 31 Juillet 2024

Ordre Du Jour de L'A.G. O

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 31 Juillet 2024 à 08.h à L'Hôtel Marhaba palace Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023,
3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023,
7. Affectation du résultat de l'exercice 2023
8. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d' Administration,
9. Quitus aux administrateurs,
10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023,
11. Ratification d'un Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires
12. Ratification de la nomination de membre du conseil d'administration
13. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2023 et lecture des rapports consolidés des Co-commissaire aux comptes,
14. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
15. Questions diverses,
16. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

Le Conseil d'Administration

Projet des résolutions proposées à l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Projet de la 1ière résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine sa tenue tardive par rapport aux délais légaux et donne quitus au conseil d'administration de ce retard enregistré par rapport aux délais impartis.

Cette résolution est adoptée à……

Projet de la 2ième résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à……

Projet de la 3ième résolution :

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial .

Cette résolution est adoptée à……

Projet de la 4ième résolution :

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2023 un résultat net déficitaire s'élevant à – 11 906 315,130 dinars.

Cette résolution est adoptée à……

Projet de la 5ième résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice 2023 s'élevant à **– 11 906 315,130** dinars sur le compte résultat reporté, dont 11 390 724,436 dinars en amortissement différé.

Cette résolution est adoptée à……

Projet de la 6ième résolution : Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d' Administration, conformèrent aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciale

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de directoire ou de conseil de surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à……

Projet de la 7ième résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

Projet de la 8ième résolution :

L'Assemblée Générale fixe à 12.500 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à……

Projet de la 9ième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission en qualité d'administrateur de Messieurs Lotfi Abdennadher et Karim Abdennadher et de la société Ab corporation représentée par Monsieur Fathi ben moussa.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Seifeddine Bejaoui, faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa séance en date du 05 juillet 2024 pour la durée restant à courir du mandat de tous les administrateurs, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à……

Projet de la 10ième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision de l'Assemblée Générale Elective tenue le……2024 de désigner……., en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, pour une durée d'une année prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à……

Projet de la 11ième résolution :

Après lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, relatifs à l'exercice 2023, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à……

Projet de la 12ième résolution :

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 un résultat net déficitaire s'élevant à 24 763 286 dinars.

Cette résolution est adoptée à……

Projet de la 13ième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à……

CINQUIEME CHAPITRE

Documents d'information

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions du règlement portant sur l'appel public à l'épargne, nous vous soumettons le présent document d'information relatif à l'assemblée Générale Ordinaire.

Nous vous informons que les avis de convocation à la présente Assemblée ont été publiés au Journal Officiel de la République Tunisienne n° 80 du 10 Juillet 2024 et dans le registre National des Entreprises, sous le n° 202476705 du 10 Juillet 2024 et ce, dans les conditions et les délais prescrits par la réglementation en vigueur et les statuts.

Les rapports d'activité et des commissaires aux comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les délais légaux.

I- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE.

Dénomination sociale :

Société Moderne de Céramique
Siège social : Menzel el Hayet Zéramdine Monastir Tunisie
Tél : +216 73 410 416
Fax : +216 73 410 100
Site Web: www.somocergroup.com

Forme juridique et législation applicable

SOMOCER est une société anonyme à conseil d'administration régie par le code des sociétés commerciales, ses statuts et la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999, telle que modifiée par les lois de finances n°2002-123 du 28 décembre 2002 et n°2004-90 du 31 décembre 2004 et la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et textes subséquents.

La société est soumise au droit tunisien.

Date de constitution et durée

SOMOCER a été constituée le 3 juillet 1985. Sa durée est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années (article 5 des statuts).

Objet social

Aux termes de l'article 3 des statuts, SOMOCER est une société industrielle spécialisée dans la production et la commercialisation de carreaux en céramique pour le revêtement de sols et de murs et de tous types de baignoires; et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, immobilières et mobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'objet social ci-dessus

spécifié ou à tous autres objets similaires ou connexes qui permettrait à la société de réaliser ses objectifs et de les développer.

Registre de commerce

Registre de Commerce de Monastir n° B 11706-1996

L'exercice social

L'exercice social d'une durée de douze mois, commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Certification

SOMOCER est certifiée selon le référentiel ISO 9001 : 2008
SOMOCER est certifiée NF-UPEC

II- Renseignements Concernant l'assemblée.

2.1- Le conseil d'Administration

Conseil d'administration	Qualité	Représenté par	Mandat
Mr Abdelmajid Aoudni	Président	Lui-même	2022-2024
Société AGRIMED	Membre	Mr Yassine Laamouri	2022-2024
Société AB Corporation	Membre	Mr Walid Ammous	2022-2024
Mr Seif eddine bejaoui	Membre	Lui-même	2024
Mr Riadh Jaidane	Membre	Lui-même	2022-2024
Mme Saba Abdennadher	Membre	Lui-même	2022-2024
Administrateur indépendant	Membre	Mr Habib ben hadj Guider	2022-2024
Administrateur indépendant	Membre	Mr Hedi Ben Cherif	2022-2024

2.2- Commissariat aux comptes.

Le commissariat aux comptes se compose au 31 décembre 2023 comme suit :

Commissaires aux comptes	Représenté par	Mandat
Cabinet CAF	Mr AHMED SAHNOUN	2023-2024-2025
Cabinet CRG Audit	Mme Chiraz DRIRA	2023-2024-2025

2.3-Personnes Intéressées dans certains points de l'ordre du jour.

D'après les informations disponibles et selon l'ordre du jour fixé par le conseil d'administration, nous n'avons pas relevé de données dans ce sens.

III-Renseignements Relatifs au Capital Social et aux Droits de Vote.

3.1- Nombre de titres comportant droit de vote.

Le capital social de SOMOCER s'élève, au 31 décembre 2023, à 40 656 000 dinars divisé en 40 656000 actions de 1 dinar de nominal, toutes ordinaires, donnant droit aux mêmes droits de vote.

3.2- Date d'inscription au registre des actionnaires.

Le capital social de la société, étant de 40 656 000 Dinars au 31 décembre 2023 divisé en 40 656 000 actions, a connu l'évolution suivante :

Evolution du capital social

Décision	Nominal	Nature de l'opération	Évolution du Capital		Capital en Circulation	
			Montant en DT	Nombre d'actions	Montant en DT	Nombre d'actions
AGC du 03/07/1985	100	Capital initial			180 000	1 800
AGE du 24/07/1985	100	Augmentation par apport en nature	120 000	1200	300 000	3 000
AGE du 16/08/1985	100	Augmentation en numéraire	75 000	750	375 000	3 750
AGE du 10/01/1987	100	Augmentation en numéraire	112 500	1 125	487 500	4 875
AGE du 25/06/1991	100	Augmentation en numéraire	504 000	5 040	991 500	9 915
AGE du 15/08/1994	100	Augmentation en numéraire	300 000	3 000	1 291 500	12 915
AGE du 12/01/1995	100	Augmentation par incorporation de réserves	250 000	2 500	1 541 500	15 415
AGE du 12/01/1995	100	Augmentation en numéraire	500 000	5 000	2 041 500	20 415
AGE du	100	Augmentation en numéraire	500 000	5 000	2 541 500	25 415

06/09/1995						
AGE du 26/01/1996	100	Augmentation en numéraire	300 000	3 000	2 841 500	28 415
AGE du 23/07/1996	100	Augmentation en numéraire	508 500	5 085	3 350 000	33 500
AGE du 07/12/1996	100	Augmentation en numéraire	1 000 000	10 000	4 350 000	43 500
AGE du 22/05/1997	100	Augmentation en numéraire	1 000 000	10 000	5 350 000	53 500
AGE du 08/09/1997	100	Augmentation en numéraire	500 000	5 000	5 850 000	58 500
AGE du 10/01/1998	100	Augmentation en numéraire	600 000	6 000	6 450 000	64 500
AGE du 09/01/1999	100	Augmentation en numéraire	900 000	9 000	7 350 000	73 500
AGE du 20/01/1999	100	Augmentation en numéraire	1 500 000	15 000	8 850 000	88 500
AGE du 12/11/2001	100	Augmentation à la suite de la fusion par absorption de La Baignoire	907 000	9 070	9 757 000	97 570
AGE du 12/11/2001	5	Augmentation par incorporation de réserves et diminution du nominal de l'action de 100 DT à 5DT Transformation en Société Anonyme	487 580	4 879	10 244 850	2 048 970
AGE du 13/12/2001	5	Augmentation en numéraire	1 249 370	249 874	11 494 220	2 298 844
AGE du 28/03/2002	5	Augmentation par incorporation de réserves	2 505 780	501 156	14 000 000	2 800 000
AGE du 16/06/2003	5	Augmentation par incorporation de réserves	2 000 000	400 000	16 000 000	3 200 000
AGE du 09/12/2004	5	Augmentation en numéraire	5 000 000	1 000 000	21 000 000	4 200 000
AGE du 26/06/2006	1	Réduction valeur nominale de 5 dinars à 1 dinar			21 000 000	21 000 000
AGE du 30/05/2008	1	Augmentation par incorporation de réserves	2 100 000	2 100 000	23 100 000	23 100 000

AGE du 13/06/2009	1	Augmentation par incorporation de réserves	1 155 000	1 155 000	24 255 000	24 255 000
AGE du 29/11/2011	1	Augmentation par incorporation de réserves	2 425 500	2 425 500	26 680 500	26 680 500
AGE du 30/11/2012	1	Augmentation par incorporation de réserves	592 900	592 900	27 273 400	27 273 400
AGE du 06/12/2013	1	Augmentation par incorporation de réserves	1 558 480	1 558 480	28 831 880	28 831 880
AGE du 19/06/2014	1	Augmentation par incorporation de réserves	2 337 720	2 337 720	31 169 600	31 169 600
AGE du 24/06/2015	1	Augmentation par incorporation de réserves	1 355 200	1 355 200	32 524 800	32 524 800
AGE du 08/12/2015	1	Augmentation en numéraire	8 131 200	8 131 200	40 656 000	40 656 000

3.3-Actionnaires détenant plus que 5% du capital.

Nous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus de 5 % du capital social et des droits de vote au 31/12/2023. Nous précisons que le capital social s'élève à 40 656 000 DT, divisé en 40 656 000 actions d'Un dinar (1D) de nominal, toutes ordinaires, donnant droit aux mêmes droits de vote :

Participation :	**Solde au 31/12/2023**	**En % du capital**
≥10% = 2 actionnaires		
AGRIMED	7 058 963	17%
AB CORPORATION	4 521 851	11%
3%≤ Participation <6% = 1 actionnaire		
ABDENNADHER LOTFI	2 191 452	5%